

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mercredi 21 mars 2018, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Adrien Genecand, Ahmed Jama, Claude Jeanneret, Jean Rossiaud* et *Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mars 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mars et mercredi 21 mars 2018, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous pouvons maintenant aller au cœur du sujet... Je vous rappelle que nous avons reçu une motion d'ordonnancement hier pour que nous puissions traiter en ce début de soirée les motions M-1346 et M-1347 ainsi que le projet de délibération PRD-172, qui sont liés. Nous avons également eu une motion d'ordonnancement afin que l'interpellation orale sur la politique sociale de la GIM puisse être traitée ce soir, ce que nous allons faire. Je vais donc d'abord commencer par les trois urgences liées. Je poursuivrai avec le projet de délibération PRD-170, pour nous donner l'élan, et ensuite nous prendrons l'interpellation orale de M^{me} Pérez.

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

4.a) Motion du 20 mars 2018 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Helena Rigotti, Sophie Courvoisier, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Amar Madani: «Stop aux taxes à répétition et à la mort lente des TPE et TPI» (M-1346)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la loi genevoise sur la gestion des déchets, article 1 et article 2, alinéa 2, qui stipule que les déchets dont la production n’a pas pu être évitée doivent être valorisés dans la mesure du possible;
 - la directive cantonale concernant la suppression des tolérances communales qui classe les entreprises entre 9 et 249 emplois, entre micro-entreprises et moyens producteurs, en fonction du nombre d’emplois et de leur activité;
 - le point 5.3 de la directive cantonale concernant la suppression des tolérances communales, demandant «un dispositif qui doit être aussi incitatif et juste que possible tout en restant simple, pratique et proportionné aux enjeux»;
 - le courrier du département de l’environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève, daté du 11 décembre 2017, relatif à la nouvelle directive en matière de tri et de collecte des déchets des entreprises, envoyé à toutes les petites et moyennes entreprises sises sur le territoire communal, indiquant que les entreprises classées comme micro-entreprises de 2 à 8 emplois seront soumises à une facturation forfaitaire annuelle, calculée à raison de 50 francs par emploi, afin de bénéficier de la levée assurée par le Service Voirie – Ville propre, et invitant les entreprises classées comme moyens producteurs à prendre contact avec une entreprise privée en ce qui concerne la levée des déchets;
 - la difficulté pour un nombre certain d’entreprises d’entreposer dans leurs locaux le nombre de poubelles exigées pour le tri sélectif;
 - la quasi-absence de réponses des transporteurs privés aux demandes des entreprises de renseignement ou de prix des relevées privées;
 - le manque de place des entreprises pour stocker les déchets, quels qu’ils soient,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’intervenir auprès du Canton en vue de rétablir la tolérance communale partielle qui était en place jusqu’au 31 décembre 2017 pour la levée des ordures ménagères et assimilées:
 - des micro-entreprises, incluant les tea-rooms ayant au maximum 3 emplois,

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 6116.

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

- des entités à but non lucratif, telles que les associations et les fondations, à l'exception de celles exerçant une industrie en la forme commerciale rentrant dans la catégorie des moyens producteurs, selon la directive cantonale;
- de donner l'accès aux écopoints pour les micro-entreprises et pour les entités à but non lucratif n'exerçant pas une industrie en la forme commerciale qui rentre dans la catégorie des moyens producteurs;
- d'étudier et, le cas échéant, de mettre en place des mesures pour faciliter le stockage des déchets et le tri sélectif par les moyens producteurs;
- de modifier le règlement sur la gestion des déchets (LC 21 911) en fonction.

4.b) Projet de délibération du 20 mars 2018 de M^{mes} et M. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des levées de déchets urbains cohérentes, réalistes et réfléchies» (PRD-172)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE; A 2 00)², dont son article 157, alinéa 2, qui stipule qu'«il [l'Etat] lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs», son article 161, alinéa 2, qui stipule que l'Etat met en œuvre une politique de réduction à la source des déchets, particulièrement pour ceux qui sont les plus dommageables pour l'environnement, et encore son article 185, alinéa 1, qui stipule que l'Etat crée un environnement favorable à une économie libre, responsable, diversifiée et solidaire;
- la loi genevoise sur la gestion des déchets (LGD; L 1 20) qui a pour but «de régler la gestion de l'ensemble des déchets résultant d'activités déployées sur le territoire du canton ou éliminés à Genève» (article 1), indépendamment du statut spécifique du détenteur initial;
- le règlement d'application de la loi genevoise sur la gestion des déchets (RGD; L 1 20.01) qui évoque notamment la collaboration du Canton avec les communes quant à la gestion des déchets, en particulier en ce qui concerne la diminution à la source et la valorisation des déchets, mais aussi en matière de sensibilisation (article 3, alinéas 1 et 2);

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 6116.

² https://www.ge.ch/legislation/rsg/t/s/rsg_a2_00.html

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

- le Plan de gestion des déchets du Canton de Genève 2014-2017¹ adopté par le Conseil d'Etat le 25 mars 2015 qui stipule notamment (page 4) que «les entreprises ont également le devoir de trier leurs déchets ou de les remettre en premier lieu à un centre de tri [...]»;
- le courrier du département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève du 11 décembre 2017, relatif à la nouvelle directive en matière de tri et de collecte des déchets des entreprises, envoyé à toutes les petites et moyennes entreprises sises sur le territoire communal, les invitant à prendre contact avec une entreprise privée;
- l'affaiblissement d'une prestation du service public, relative à la levée des déchets urbains pour toutes les petites et moyennes entreprises, ainsi que pour des associations;
- la difficulté pour un nombre certain de petites entreprises et d'associations d'entreposer le nombre de poubelles exigées pour le tri sélectif;
- la directive cantonale concernant la suppression des tolérances communales, point 5.3 qui demande «un dispositif qui doit être aussi incitatif et juste que possible tout en restant simple, pratique et proportionné aux enjeux»;
- la motion M 2271 du 20 avril 2015 et les rapports y relatifs du Grand Conseil de Genève des 28 février et 21 décembre 2017, dont le rapport B accepté à l'unanimité du Grand Conseil en janvier 2018;
- la résolution R-137 du 29 juin 2010 et son rapport y relatif, ainsi que la motion M-1337 du 6 mars 2018 du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Un moratoire de l'application du règlement sur la gestion des déchets LC 21 911 adopté par le Conseil administratif le 20 décembre 2017, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, dont la mise en conformité par les entreprises est exigée par le Conseil administratif d'ici au 1^{er} avril 2018, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée avec les parties prenantes pour le maintien de la tolérance partielle concernant les micro-entreprises et les entités à but non lucratif.

¹ <https://www.ge.ch/document/dechets-plan-gestion-dechets-2014-2017/telecharger>

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

4.c) Motion du 20 mars 2018 de M^{mes} et M. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des levées de déchets urbains cohérentes, réalistes et réfléchies» (M-1347)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE; A 2 00)², dont son article 157, alinéa 2, qui stipule qu'«il [l'Etat] lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs», son article 161, alinéa 2, qui stipule que l'Etat met en œuvre une politique de réduction à la source des déchets, particulièrement pour ceux qui sont les plus dommageables pour l'environnement, et encore son article 185, alinéa 1, qui stipule que l'Etat crée un environnement favorable à une économie libre, responsable, diversifiée et solidaire;
- la loi genevoise sur la gestion des déchets (LGD; L 1 20) qui a pour but «de régler la gestion de l'ensemble des déchets résultant d'activités déployées sur le territoire du canton ou éliminés à Genève» (article 1), indépendamment du statut spécifique du détenteur initial;
- le règlement d'application de la loi genevoise sur la gestion des déchets (RGD; L 1 20.01) qui évoque notamment la collaboration du Canton avec les communes quant à la gestion des déchets, en particulier en ce qui concerne la diminution à la source et la valorisation des déchets, mais aussi en matière de sensibilisation (article 3, alinéas 1 et 2);
- le Plan de gestion des déchets du Canton de Genève 2014-2017³ adopté par le Conseil d'Etat le 25 mars 2015 qui stipule notamment (page 4) que «les entreprises ont également le devoir de trier leurs déchets ou de les remettre en premier lieu à un centre de tri [...]»;
- le courrier du département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève du 11 décembre 2017, relatif à la nouvelle directive en matière de tri et de collecte des déchets des entreprises, envoyé à toutes les petites et moyennes entreprises sises sur le territoire communal, les invitant à prendre contact avec une entreprise privée;
- l'affaiblissement d'une prestation du service public, relative à la levée des déchets urbains pour toutes les petites et moyennes entreprises, ainsi que pour des associations;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 6117.

² https://www.ge.ch/legislation/rsg/ff/s/rsg_a2_00.html

³ <https://www.ge.ch/document/dechets-plan-gestion-dechets-2014-2017/telecharger>

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

- la difficulté pour un nombre certain de petites entreprises et d'associations d'entreposer le nombre de poubelles exigées pour le tri sélectif;
- la directive cantonale concernant la suppression des tolérances communales, point 5.3 qui demande «un dispositif qui doit être aussi incitatif et juste que possible tout en restant simple, pratique et proportionné aux enjeux»;
- la motion M 2271 du 20 avril 2015 et les rapports y relatifs du Grand Conseil de Genève des 28 février et 21 décembre 2017, dont le rapport B accepté à l'unanimité du Grand Conseil en janvier 2018;
- la résolution R-137 du 29 juin 2010 et son rapport y relatif, ainsi que la motion M-1337 du 6 mars 2018 du Conseil municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de modifier le règlement sur la gestion des déchets LC 21 911, aux articles 11 et 12, de la manière suivante:

Art. 11 Micro-entreprises (modifié)

1. La Ville de Genève assure la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères et assimilées (au sens de l'article 6, alinéa 1 du présent règlement).

2. (*Nouveau*) En cas de faible production de déchets (quantités comparables à celles d'un ménage, équivalent au maximum à deux sacs de 70 litres par semaine) et, pour autant qu'elles se soient acquittées du montant forfaitaire annuel mentionné dans l'annexe 3 de ce règlement, les entreprises peuvent éliminer leurs déchets urbains incinérables dans les différents points de récupération de la commune.

3. (*Nouveau*) Les entités à but non lucratif, telles que les associations et les fondations, à l'exception de celles exerçant une industrie en la forme commerciale qui entre dans la catégorie des moyens producteurs selon la directive cantonale, sont exonérées du montant forfaitaire lié à la levée des déchets urbains pris en charge par la Ville de Genève si elles effectuent le tri.

4. (*Anciennement alinéa 2*) La Ville de Genève assure, sans taxe, la collecte, le transport et l'élimination des déchets valorisables des micro-entreprises sur l'ensemble du territoire de la commune par le biais des filières de valorisation adéquates.

5. (*Anciennement alinéa 3*) Le service de collecte des déchets encombrants n'est pas accessible aux micro-entreprises.

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

Art. 12 Moyens producteurs (modifié)

1. La Ville de Genève n'assure pas la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères et assimilées (au sens de l'article 6 alinéa 1 du présent règlement) des moyens producteurs sur l'ensemble du territoire de la commune.

2. La Ville de Genève n'assure pas la collecte, le transport et l'élimination des déchets valorisables des moyens producteurs sur l'ensemble du territoire de la commune, à l'exception de ceux cités à l'alinéa 3.

3. (*Nouveau*) Les entités à but non lucratif, telles que les associations et les fondations, à l'exception de celles exerçant une industrie en la forme commerciale qui entre dans la catégorie des moyens producteurs selon la directive cantonale, sont exonérées du montant forfaitaire lié à la levée des déchets urbains pris en charge par la Ville de Genève si elles effectuent le tri.

4. (*Anciennement alinéa 3*) Le service de collecte des déchets encombrants n'est pas accessible aux moyens producteurs.

5. (*Anciennement alinéa 4*) Ces prestations doivent faire l'objet d'un contrat avec un transporteur privé de collecte des déchets urbains.

Préconsultation

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je rappelle juste de quoi il retourne, pour que ce soit clair... La loi genevoise sur la gestion des déchets, article 2, alinéa 2 – je vais m'arrêter là, pour les articles – stipule que «les déchets dont la production n'a pas pu être évitée doivent être valorisés dans la mesure du possible». C'est ce qui est demandé aujourd'hui.

La directive cantonale sur la suppression des tolérances communales classe les entreprises entre deux et 249 emplois, entre micro-entreprises et moyens producteurs, en fonction du nombre d'emplois et de leur activité. Le point 5.3 de cette directive concerne justement la suppression des tolérances communales dans ce dispositif, qui doit être aussi incitatif et juste que possible, tout en restant simple, pratique et proportionné aux enjeux. C'est cela qu'il est important de comprendre; on a une nouvelle directive depuis le début de l'année sur le recyclage dans les micro-entreprises.

Ce que nous désirons faire avec la motion M-1346, c'est justement de revoir le niveau de tolérance concernant le ramassage des déchets de ces entreprises. Pour ne pas augmenter le trafic, surtout quand il s'agit de petites entreprises qui peuvent avoir trois emplois au maximum, la Voirie dite traditionnelle pourrait toujours fonctionner.

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

La motion demande clairement qu'on puisse modifier cette tolérance, pour des raisons écologiques, pour des raisons économiques et aussi de confort dans notre ville. Voilà, merci, Monsieur le président; je pense que d'autres motionnaires ont aussi d'autres choses à dire.

Le président. Merci. Je passe la parole à M^{me} Laurence Corpataux, qui est auteure des urgences sur le projet de délibération PRD-172 et sur la motion M-1347.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, nous avons déposé un projet de délibération et une motion liés à la levée des déchets. Le projet de délibération demande de surseoir à la mise en application du règlement de levée des déchets qui vient d'être actualisé, car il est un peu aberrant – je vous expliquerai pourquoi. Il s'agit aussi de prendre en compte les besoins d'une partie des entreprises, les petites entreprises et les entreprises de service ainsi que les entités à but non lucratif.

Pour développer un peu, les Verts sont favorables au principe du pollueur-payeur et au développement du tri sélectif des déchets. Cependant, le règlement actuel pose problème, parce que sa mise en application se fait au détriment de la population, des entreprises et des entités d'utilité publique; de plus, elle affaiblit le service public.

En termes de constat, on voit que la solution proposée par le département de M. Barazzone n'est pas adéquate, pour les raisons suivantes: la solution envisagée entraîne une augmentation des nuisances liées à la pollution sonore et à l'air, qui sont engendrées par le passage au même moment et au même endroit des camions des différentes entreprises de prestataires privés de levée des déchets en plus de ceux de la Voirie. Il faut savoir que la levée des déchets se fait par type de déchets, alors je vous laisse imaginer le nombre de camions qui peuvent passer à la même heure dans une rue et l'ampleur du blocage de trafic que cela peut entraîner.

Une autre raison est que la fin de la gratuité de la levée des déchets pour les entreprises citées précédemment engendre une charge qui peut en étrangler un certain nombre au niveau financier. Cette charge financière supplémentaire pourrait amener les associations et les fondations d'utilité publique à supprimer des prestations essentielles à la population. On a fait le calcul; si ces entités d'utilité publique devaient payer la taxe demandée, cela pourrait avoir comme effet une hausse des demandes de subventions de 250 000 francs.

La fin de la tolérance de la gratuité a un impact, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur l'affaiblissement du service public. Elle ne semble pas inciter à un meilleur recyclage dans les entreprises, bien au contraire. Dans certains cas, elle

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

a des effets pervers, qui décourageraient plus d'une entreprise à faire un tri sélectif. Par exemple, il faut six conteneurs différents. Si l'entreprise n'a pas assez d'espace, elle va peut-être renoncer à un certain type de poubelles et il n'y aura plus de tri sélectif. Cela va à l'encontre du but souhaité qui est d'augmenter le taux de recyclage.

La directive cantonale est claire: le dispositif doit être aussi incitatif et juste que possible, tout en restant simple, proportionné et pratique. Des communes arrivent à mettre en place un tel dispositif et nous pensons que Genève devrait pouvoir y arriver aussi. C'est pour cette raison que les Verts demandent dans leur motion que les entreprises ayant un faible taux de déchets puissent éliminer les déchets incinérables dans les écopoints, ainsi que l'exonération partielle de la taxe pour les entités à but non lucratif.

Pour nous, il est important que le système mis en place soit cohérent, réaliste et réalisable en termes écologiques et logistiques, mais aussi supportable économiquement pour les entreprises concernées. Selon nous, il est impératif de stopper la mise en application du règlement actuel pour permettre de trouver la solution qui réponde à tous ces critères en discutant avec les entreprises concernées et les autres parties prenantes. C'est pourquoi nous demandons un moratoire de ce règlement jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée avec les parties concernées. Nous demandons que le vote du projet de délibération se fasse sur le siège avec un renvoi direct au Conseil administratif et que les deux motions, celle portée par le Parti libéral-radical et celle présentée par les Verts, soient renvoyées en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. (*Remarques.*) Non, au Conseil administratif! (*Rires.*)

Le président. Merci. Plusieurs personnes sont inscrites, dont les auteurs de certaines motions. Est-ce que je peux considérer que la présentation a été faite par les auteurs, que vous vous retrouvez dans les propos de M. de Kalbermatten et M^{me} Corpataux, puis faire voter l'entrée en matière et passer au débat? Cela nous permettrait d'accélérer. Vous êtes tous d'accord? (*L'assemblée acquiesce.*) Je vous en remercie.

Je vous ferai voter l'entrée en matière sur chaque objet séparément; je sonne pour permettre à chacun de regagner sa place, ce que tout le monde fait avec vivacité, énergie et conviction...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1346 est acceptée sans opposition (63 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, le débat accéléré sur la motion M-1346 est refusé par 38 non contre 25 oui.

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-172 est acceptée sans opposition (63 oui et 1 abstention).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1347 est acceptée sans opposition (64 oui et 1 abstention).

M^{me} Helena Rigotti (LR). Cette nouvelle directive cantonale en matière de tri et de collecte des déchets pose plusieurs problèmes pour les entreprises en ville de Genève. Premièrement, il y a un renoncement du service public, qui devrait quand même être maintenu. C'est un minimum, surtout que ces entreprises en ville de Genève paient des taxes professionnelles.

Deuxièmement, il y a une grande difficulté dans nos immeubles d'avoir des locaux pour entreposer toutes les sortes de conteneurs qui sont demandés pour le tri des déchets. Il y a les conteneurs pour le verre, les conteneurs pour le carton, les conteneurs pour les poubelles, les conteneurs pour l'aluminium, etc., alors que les locaux ne sont pas adaptés en ville de Genève. Ça, c'est la deuxième problématique.

Troisièmement, il existe une tolérance pour les petites entreprises allant jusqu'à huit emplois. Le Parti libéral-radical demande de voter ces urgences sur le siège et de les renvoyer au Conseil administratif, afin que ce dernier fasse le nécessaire et demande une tolérance communale pour la levée des déchets telle qu'elle existait jusqu'en janvier 2018.

En outre, pour une question d'égalité de traitement, nous demandons cette tolérance pour toutes les entreprises et associations, y compris les cafés, petits bars et restaurants qui ont des emplois jusqu'à huit personnes.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). J'ai participé aux séances de la Commission de l'aménagement et de l'environnement du Grand Conseil lorsqu'on a abordé ce sujet. Les Verts étaient particulièrement remontés qu'on impose les déchets des entreprises, en particulier le député Fazio, qui a une entreprise de menuiserie où il produit des quantités de déchets phénoménales. Cela, c'est ce qui peut arriver quand on exerce une profession manuelle à titre indépendant, mais lorsqu'on travaille avec sa tête, lorsqu'on travaille à son domicile, lorsqu'on reçoit des lettres, qu'on en renvoie, on n'a pas de déchets.

Prenons tout simplement le cas d'un avocat indépendant, mettons une avocate, qui travaille chez elle. Elle reçoit des lettres, qu'elle met dans un dossier; elle écrit des mémoires, qu'elle dépose au tribunal et dont elle donne un exemplaire à son client; lorsque l'affaire est terminée, elle facture son activité et rend au client le dossier contenant tout ce qui a été fait et, de déchets, elle n'a rien.

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

Elle n'a strictement rien de plus que ce que génère la vie de tous les jours de tout un chacun, à savoir boire, manger, faire sa lessive, faire sa toilette et jeter l'emballage d'une savonnette ou peut-être le sachet d'une salade déjà lavée. Cela fait partie de ce que l'on doit utiliser et que l'on doit mettre dans les poubelles.

Chez moi, il y a quatre poubelles: il y en a une pour les métaux, une pour le papier, une pour le compost et une, toute petite, qui doit peser 100 g deux fois par semaine, pour les ordures ménagères, parce qu'elle contient quelques petits déchets de sacs plastique. Eh bien, moi, je vais me trouver taxée de 50 francs alors que mon voisin qui fait la même chose ne l'est pas! Je trouve ça particulièrement injuste et je trouve anormal qu'on ne taxe pas les déchets au poids, au volume, en fonction de ce qu'on produit, et pas en fonction du fait qu'on soit une entreprise ou pas. Voilà. J'ai dit.

M. Daniel Sormanni (MCG). Désolé pour tes cinquante francs! Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous soutiendrons évidemment le renvoi de ces textes au Conseil administratif, en espérant qu'il puisse trouver une solution encore plus adéquate que celle qu'il avait déjà plus ou moins trouvée. Pour ma part, j'aimerais quand même rappeler ici à tous ces partis, qui sont aussi représentés au Grand Conseil, que lorsque cette loi est venue devant le parlement, je n'ai pas entendu un Vert, un socialiste, un membre d'Ensemble à gauche ou de l'Union démocratique du centre, un libéral-radical ni un démocrate-chrétien dire que ça allait pénaliser les entreprises et surtout les petites entreprises. (*Remarques.*)

Il n'y a qu'un seul parti qui ait dit quelque chose et qui se soit opposé à cette loi, c'est le Mouvement citoyens genevois, tout simplement pour les raisons que vous évoquez aujourd'hui. Alors, de temps en temps, regardez-vous peut-être un petit peu le nombril, passez-moi l'expression, et soyez un peu cohérents! Vos partis ont voté une loi cantonale qui, effectivement, pose des problèmes aux petits artisans et aux petites entreprises. Aujourd'hui, si le magistrat en charge de ce dossier n'avait pas déjà trouvé la solution qu'il nous a proposée, ces entreprises se retrouveraient à devoir mandater Veolia, ou je ne sais quelle entreprise, pour ramasser leurs déchets, et je peux vous dire, expérience faite, que ça coûte très cher.

Je pense qu'il aurait été plus intelligent de refuser cette loi ou, pour le moins, de l'amender, de façon à ne pas pénaliser ces petites entreprises qui sont aujourd'hui placées devant le fait accompli. C'est une loi cantonale que vous avez voulue, mais vous l'avez voulue, notamment les Verts et la gauche, tout simplement parce que vous vous êtes dit «ah, ces vilaines entreprises qui polluent», «il faut taxer les patrons», «il faut absolument arriver à ce 50% de recyclage à Genève, autrement on ne va pas échapper à la taxe au sac». Alors, sur le fond,

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

vous avez raison, simplement le chemin qui a été tracé par vous et par vos partis n'est pas le bon! Puis, maintenant, vous venez pleurer ici au Conseil municipal qu'il faut essayer de rectifier la chose...

Il y a en tout cas une chose qui n'est pas possible aujourd'hui, pour le Conseil municipal et le Conseil administratif, c'est de changer la loi cantonale. Pour ça, il faudrait déposer un projet de loi. Je voulais quand même vous le dire ici, et je pense que c'était important que ça se sache. Cela dit, nous renverrons bien sûr ces deux textes directement au Conseil administratif, en espérant qu'il arrivera à trouver une solution à négocier avec l'Etat, mais en général c'est assez difficile. Je pense qu'il faudra appliquer la loi et le règlement d'application également. Merci. J'ai dit.

M^{me} Patricia Richard (LR). Nous avons déposé la motion M-1346 en urgence après avoir reçu cette nouvelle directive de la Ville de Genève, appliquée dans la précipitation au niveau des entreprises. Elle a été votée et validée par le Conseil administratif le 20 décembre, les entreprises l'ont reçue dès le 23 décembre pour une application au 1^{er} janvier. Côté délais, vous n'allez pas me contester que c'est extrêmement juste, sans compter que la lettre n'était pas très claire pour tout le monde. Concernant les catégories d'entreprises, il fallait bien lire pour savoir exactement qui était où, comment et qui payait quoi.

En tout cas, personnellement, avant d'avoir vu le règlement complet, je vous avoue franchement que je n'avais pas compris à quelle sauce les entreprises seraient mangées. Différents problèmes se posent pour les entreprises, notamment le stockage, sachant que maintenant la majorité des entreprises valorisent leurs déchets. Les petites entreprises ont toujours pu avoir accès aux écopoints jusqu'à présent. M. Barazzone l'a dit tout à l'heure, pour l'instant la Ville n'a pas atteint le degré de recyclage de 50% prescrit.

Or si on demande aux entreprises de faire lever leurs déchets par des privés, on va encore abaisser le taux de recyclage de la Ville de Genève. Comme l'a dit M^{me} Magnin, certaines petites entreprises ont tellement peu de déchets que c'est juste les déchets personnels des employés, ou un sac de 30 litres par semaine ou tous les deux jours. Elles n'auront pas la place de stocker les déchets dans leurs locaux; on sait combien coûte un mètre carré en ville de Genève. Il n'y a pas de parti ici qui ne défende pas les petites entreprises, alors il faut assumer ses propos. Tout le monde dit que les loyers sont trop chers en ville de Genève.

Au niveau de l'hygiène, quand vous produisez de la nourriture, vous n'avez pas forcément beaucoup de déchets, mais vous ne devez pas stocker vos poubelles dans le même local que celui où vous produisez. Ça veut dire que vous devez louer un local supplémentaire pour mettre les poubelles que vous allez être obligé

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

d'avoir. Les tout petits producteurs, qui ont entre un et huit employés, ne vont plus accéder aux écopoints – bien que, actuellement, on dise qu'ils peuvent encore accéder aux services de la Ville. Alors que va-t-il se passer? J'ai une poubelle de verre; qu'est-ce que je vais faire? Je vais demander un conteneur qu'on va me facturer très cher à la location. Puis, en fait, combien de temps vais-je le stocker? Il va y avoir une odeur... Eh bien, je vais le mettre dans la poubelle. Voilà! Un déchet de moins qui sera recyclé. Et, gentiment, on va faire ça avec tous les déchets.

Nous demandons donc au Conseil administratif d'aller voir l'Etat et de revoir ce projet. Ils ont été un peu vite dans leur besogne; ils n'ont peut-être pas réalisé, quand ils ont fait cette loi, quel était le souci des entreprises, petites, moyennes ou grandes. M^{me} Magnin l'a évoqué tout à l'heure, quand elle a parlé d'un avocat qui travaille chez lui, mais il y a d'autres entreprises comme des bureaux d'architectes et d'ingénieurs. Qu'est-ce qu'ils ont comme déchets? Seulement du papier. On va les obliger à prendre un contrat pour stocker quand même leurs petites poubelles, les obliger à stocker leurs bouteilles de PET et leurs trognons de pommes? Non! Il y a des choses qui ne sont pas réalisables qu'il faut qu'on revoise.

Et puis il y a une chose qu'on a oubliée, Mesdames et Messieurs: la taxe professionnelle. Vous vous rappelez ce que c'est? La taxe professionnelle, c'est une taxe que toutes les entreprises et tous les indépendants paient. Elle n'est pas proportionnelle à vos bénéfices. A quoi est-elle proportionnelle? Au nombre d'employés que vous avez. Or le règlement actuel taxerait les petites entreprises de deux à huit employés de 50 francs par employé, alors que la taxe professionnelle les taxe déjà, et elle rapporte quand même à la Ville plus de 100 millions de francs par année dans son budget. Nous, nous demandons d'exempter les petites entreprises de cette taxe de 50 francs, qui vaudrait entre 500 000 francs et un million. Ce n'est rien, ça! C'est 1% de la taxe professionnelle que nous, les entreprises, les indépendants, on paie tous! Il y a une injustice. Cela a été fait trop vite. Il y a une inégalité de traitement par rapport à tous les autres usagers.

Quant à faire des classes séparatoires pour les tea-rooms, restaurants, laboratoires de production, carrosseries et garages, ce ne sont pas forcément les entreprises qui produisent le plus de déchets! Pourquoi, tout d'un coup, désigne-t-on ces entreprises en particulier? Un garage est de toute façon obligé de recycler son huile de manière spécifique. On va lui dire «maintenant vous allez prendre un contrat, Monsieur le garagiste; le reste de votre sandwich que vous n'avez pas fini à midi, on veut que vous le fassiez lever, et puis ce n'est pas grave s'il faut un mois pour que vous remplissiez votre poubelle, vous allez la garder et ça va sentir mauvais dans votre garage»... Non, à un moment donné il faut faire la part des choses.

Les associations vont avoir exactement le même problème. Une association est parfois sur le terrain; imaginez une association qui fait des soins à domicile.

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

On va prendre comme exemple n'importe quelle association qui va faire des soins à domicile, qui se déplace d'un client à l'autre. Voilà, ils vont faire leurs soins à domicile, ils prennent la pause de midi au restaurant; ils n'auront absolument aucuns déchets mis à part ceux qu'ils vont laisser dans le restaurant où ils auront consommé. On va leur demander de faire un contrat privé, pour mettre quoi comme poubelles? Expliquez-moi ce qu'ils vont mettre comme poubelles. Rien du tout! Nous demandons au Conseil administratif, parce qu'on sait qu'ils savent réfléchir quand même, d'aller voir le Canton, de nous faire entendre, de faire en sorte que nous puissions rééquilibrer cela. On compte sur vous. Merci à tous!

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste soutiendra l'ensemble de ces textes avec le vote sur le siège pour le renvoi au Conseil administratif.

Je ne vais pas reprendre dans le détail les éléments sur le plan environnemental et relatif au recyclage, qui ont été particulièrement bien énoncés lors de l'entrée en matière par notre collègue Laurence Corpataux; le groupe socialiste les fait siens. J'y ajouterai simplement le paramètre financier qui, à mes yeux, illustre bien l'enjeu relatif au recyclage et la pertinence environnementale – c'est l'évidence – mais aussi financière de cet exercice. Monsieur le président de séance, mes chiffres ont peut-être quelques années, mais ils sont révélateurs de l'ordre de grandeur: une tonne d'ordures coûte quelque chose comme 250 francs; à l'inverse, une tonne de papier rapporte quelque 80 francs. C'est une autre lecture de l'importance de l'enjeu environnemental que je tenais à relever ici au nom du groupe socialiste.

Le procès qui a été fait tout à l'heure sur le soutien – que le groupe socialiste regrette, d'ailleurs – à ces modifications de base légale au niveau cantonal par notre collègue du Mouvement citoyens genevois est un procès juste, quoique un peu sévère. Il est sévère, parce que le Mouvement citoyens genevois n'était pas encore dans cette enceinte lors des premières tentatives du prédécesseur de M. Barazzone, M. Maudet, d'externaliser l'ensemble de la levée des ordures pour les entreprises.

C'était une compétence qui nous échappait en termes formels – comme aujourd'hui, d'ailleurs. On pourra voter ce qu'on veut ici – c'est un signal politique et le groupe socialiste souhaite que ce signal soit le plus fort possible –, mais c'est d'abord une base légale cantonale et c'est ensuite le Conseil administratif qui a, dans la limite de ses compétences, la possibilité d'entrer en négociation avec le Canton.

Tout cela pour dire que, depuis 2010, c'est un sujet qui préoccupe le groupe socialiste. Pourquoi? Les éléments environnementaux ont été énoncés tout à l'heure, mais les enjeux opérationnels méritent d'être soulignés. C'est déjà compliqué lorsque la Voirie gère ses tournées dans les quartiers, notamment l'impact

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

sur la circulation le matin; imaginez que la Voirie soit interdite de relever les ordures pour l'ensemble des petits commerçants et que, à côté du service public offert par la Voirie, on ait une infinité de contrats privés avec des prestataires établis ici, qui vont, au gré des contrats passés, d'une PME à l'autre, sillonner la ville. Imaginez, alors qu'aujourd'hui on a un système de tournées organisé par la Voirie dont le travail est exemplaire et qui fonctionne, les limites opérationnelles de la proposition qui nous est faite.

Enfin, et j'en terminerai par là, Monsieur le président de séance, pour le groupe socialiste les entreprises paient l'impôt en ville de Genève, elles ont donc droit, à nos yeux, et nous ne bougerons pas de cette position, aux prestations publiques de la Voirie; c'est là une position que nous tenons depuis de nombreuses années. Nous vous invitons donc le plus unanimement possible à soutenir le Conseil administratif dans ses démarches, que nous saluons, pour maintenir cette tolérance vis-à-vis des petits commerçants en ville de Genève.

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, évidemment que je vais soutenir ces textes, ce qui me semble absolument logique étant un petit entrepreneur comme certains ici dans cette salle. Nous comprenons bien la problématique du tri des déchets lorsque nous avons des locaux de taille réduite, avec peu de personnel qui produit des déchets.

Mesdames et Messieurs, le tri des déchets est nécessaire, d'ailleurs maintenant c'est entré dans les mœurs; chacun a sa poubelle à la maison et trie le papier, l'alu, le verre et autres, et je crois qu'aujourd'hui insister avec des taxes et des obligations pour les petites entreprises, c'est quasiment comme si on voulait obliger chaque habitant de ce canton ou de cette ville à payer également des taxes pour le tri des déchets. Je crois qu'il est un peu regrettable que cette décision ait passé entre les gouttes au Grand Conseil. Si les partis ici aujourd'hui refusent cette règle, je trouve que c'est dommage que cela n'ait pas été discuté en amont au Grand Conseil et qu'on doive revenir là-dessus.

Maintenant, effectivement, ça a été dit, je crois qu'on oublie un petit peu trop la taxe communale professionnelle. Celle-ci, je le rappelle, date de Napoléon et était destinée à l'entretien des routes et, entre autres, à la levée des déchets. C'est dommage qu'aujourd'hui on doive encore taxer ces petites entreprises. L'économie locale en souffre, on est surchargés de taxes et on ne peut pas payer plus! Si vous voulez continuer à inciter les gens à acheter à l'extérieur de nos frontières et de notre ville, il faut continuer comme ça, c'est sûr; il faut continuer à imposer

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

des taxes aux petites entreprises. J'abonde dans le sens de tous les propos qui ont été tenus jusqu'à maintenant, plus ou moins, et je voterai également ces textes pour le renvoi immédiat au Conseil administratif.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je tiens à saluer la belle unanimité qu'il y a aujourd'hui dans cette enceinte; je tiens aussi à saluer le formidable travail qu'a fait notre collègue Laurence Corpataux, des Verts. Je rappelle qu'il y a trois semaines elle avait présenté une motion que nous avons déposée en urgence et que nous avions même proposée à l'ensemble des groupes. J'ai entendu des trémolos dans la voix de la défense des PME, et je le salue quand même, nous sommes tous d'accord, mais il y a un mois quand nous avons proposé ce texte non seulement il a été refusé, mais l'urgence a été balayée.

Je suis très content et très heureux que le travail que Laurence a fait ces derniers jours convainque l'ensemble de ce plénum. Je tiens aussi à dire que nous nous opposons en plus à ce projet, et cela a été dit précédemment, je crois, sur les bancs de la droite, parce qu'il s'agit quelque part d'une privatisation déguisée du ramassage et de la Voirie. Pour ces PME cela va créer des situations, comme vous l'avez dit précédemment, Monsieur Carasso, absolument insupportables, et là aussi nous nous retrouvons les uns et les autres.

Ce règlement est en plus totalement chaotique. Il y a maintes expériences dans le monde. Je rappelle la privatisation des transports publics au Chili où, à un moment donné, chacun pouvait avoir sa propre entreprise de transports publics, ce qui a créé un véritable chaos dans les grandes villes chiliennes, et une augmentation absolument incroyable des tarifs de ces transports. Ici, avec ce projet, on était un peu sur la même voie.

Je tiens aussi à dire qu'il faut revenir au principe du pollueur-payeur, et je rejoins ce qui a été dit précédemment; la meilleure façon pour cela, toutes les études le démontrent, c'est la taxe poubelle. Là, les petites entreprises, les gens qui font un véritable travail de récupération des déchets seront favorisés par cette taxe sur la poubelle, sinon on en arrivera à ce genre d'aberration que nous dénonçons aujourd'hui les uns et les autres. Donc, Mesdames et Messieurs, merci de voter ce projet de délibération et cette motion, que nous soutenons, nous les Verts, bien entendu. Voilà, je vous remercie!

Le président. C'est moi qui vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je cède la parole à M^{me} Corpataux.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Je renonce.

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

Le président. Je vous remercie. La parole est à M^{me} Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie, Monsieur le président. Il m'est venu encore une autre idée; j'ai oublié de dire que je n'ai pas quatre pou-belles, j'en ai cinq, parce que j'en ai aussi une dans laquelle je mets le verre et le PET... Ce que je voulais dire, c'est cela: puisque apparemment le papier vaut 80 francs la tonne, vendons donc notre papier! Cela paiera les taxes qu'on veut nous imposer. Au lieu de mettre l'aluminium dans des conteneurs pour l'alumi-nium, allons directement chez les entreprises, qui d'ailleurs remettent des sacs plastique pour mettre les canettes aplaties dedans, et allons revendre notre alumi-nium! Ça paiera nos taxes!

Il faut quand même raison garder. Il faut savoir si vraiment on veut mettre la pression sur tout le monde ainsi. J'ai envie de vous rappeler une déclaration du président Pompidou, pour ceux qui étaient déjà nés et en âge d'entendre; le président Pompidou, à l'Assemblée nationale, avait dit ceci: «Mesdames et Mes-sieurs les députés, arrêtez d'emmerder les Français!» Eh bien, moi, j'aimerais qu'on arrête d'emmerder les Genevois. Et pourquoi? Parce que ces Genevois, soit ils mettent la clé sous la porte parce qu'ils ont fait faillite, soit ils déménagent – je pense à Demoscope; c'est dans tous les journaux, notamment dans *L'Agefi* d'avant-hier. On pourrait à tel point la vie des gens qu'ils n'ont plus les moyens.

Ceux qui ont des gros moyens, par contre, ceux-là s'en vont. Ils vont s'instal-ler à Zoug, à Monaco. Ceux qui sont retraités et qui ont des retraites un petit peu confortables, qui n'ont pas besoin de demander des prestations complémentaires, ils vont en ce moment s'installer au Portugal, parce qu'au Portugal il y a dix ans sans impôts lorsqu'on s'y installe. Alors moi je vous demande de faire bien atten-tion à ne pas systématiquement ennuyer les gens, et à faire en sorte qu'on ne les taxe pas inutilement et bêtement, et je demande le renvoi au Conseil administratif de ces deux objets. Merci.

Le président. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale, pour vos accents pompidoliens, et je cède la parole à M. Scherb.

M. Pierre Scherb (UDC). Merci, Monsieur le président. L'Union démocratique du centre a cosigné la motion M-1346 et soutient la deuxième motion. L'Union démocratique du centre est connue pour défendre les intérêts des entreprises et notamment des PME. Nous défendons bien sûr aussi les intérêts des associations et des fondations. Il est faux de dire que le Mouvement citoyens genevois est le seul parti qui a pris leur défense en refusant la loi.

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

Pourquoi? Au moment du vote, le Mouvement citoyens genevois ignorait tout autant que les autres partis les conséquences qui se sont révélées, c'est-à-dire la difficulté pour certaines entreprises d'entreposer dans leurs locaux le nombre de poubelles exigé pour le tri sélectif, la quasi-absence de réponse des transporteurs privés aux demandes des entreprises et le manque de place des entreprises pour stocker les déchets. Dès que ces conséquences ont été connues, nous avons tout de suite essayé de trouver une solution et la solution est là, dans cette motion. Nous allons donc la voter, ainsi que la deuxième.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord remercier les auteurs des différents textes qui nous sont soumis ce soir et saluer cette belle unanimité sur un sujet qui est important, important pour les entreprises de notre commune ainsi que pour les associations et les fondations à but non lucratif. Au fond, il est important pour tous ceux qui croient au principe du pollueur-payeur et qui croient également, comme le Conseil administratif, qu'il ne faut pas avoir des règles totalement éloignées de la réalité, qui sont difficilement mises en œuvre et qui, en fait, cachent des taxes déguisées plutôt que des incitations à trier.

Avant d'en venir à la position du Conseil administratif sur ces textes, j'aimerais peut-être rappeler quelques éléments, parce que j'ai entendu des petites erreurs dans certaines de vos interventions. L'idée n'est pas de faire le professeur d'école, mais simplement de rappeler les règles du jeu qui s'appliquent aujourd'hui. En quoi la règle cantonale qui nous est imposée risque-t-elle de modifier les choses, et quelles sont les solutions qui s'offrent à nous, afin que nous puissions prendre une position en votant sur ces textes, si j'ose dire, de manière totalement éclairée?

Tout d'abord, je rappelle la règle qui prévalait jusqu'au 31 décembre 2017: la tolérance communale. Pourquoi est-ce qu'on parle de tolérance? Parce que la loi prévoit que les municipalités doivent collecter les déchets des ménages. En revanche, s'agissant des entreprises, le principe inverse s'impose. Normalement, les entreprises doivent faire appel à des transporteurs privés, déjà aujourd'hui, pour récolter leurs déchets. La fameuse tolérance dont on parle, c'est celle qui permettait à la municipalité, en l'occurrence à la Ville de Genève, de récolter deux fois par semaine un sac-poubelle de 110 litres, pour chaque entreprise, qu'elle soit petite ou grande, ou chaque association de cette municipalité.

Vous avez mentionné tout à l'heure le débat qui avait eu lieu sur la loi sur la gestion des déchets. Il est vrai que le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi, la loi sur la gestion des déchets, qui fixe un certain nombre de principes, de lignes forces. Sur la base de cette loi, le Conseil d'Etat a adopté un règlement d'exécution. Et ce n'est pas encore dans ce règlement d'exécution là que la fameuse règle qu'on discute aujourd'hui est contenue. C'est dans le plan de gestion adopté par

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

le Conseil d'Etat, qui prévoit toute une série de mesures, dont une grande partie d'entre elles sont soutenues par la Ville de Genève. Je pense par exemple à une mesure que nous avons mise en œuvre avec l'ensemble des communes et le Canton, celle d'augmenter le taux de tri dans les déchets organiques.

Toutes ces petites poubelles vertes qu'on a distribuées dans les ménages, qui nous ont permis d'ailleurs d'augmenter de 30% la quantité de déchets organiques triés en ville de Genève, cela c'est une mesure utile. Et la mesure qui vise à supprimer la tolérance dont je vous parlais est contenue dans ce plan de gestion. De ce plan de gestion a découlé une directive cantonale, qui s'impose aux communes jusqu'à nouvel ordre; c'est de celle-là qu'on parle. Cette directive rappelle le principe du pollueur-payeur, supprime la possibilité pour les communes de maintenir la fameuse tolérance et fixe des catégories, par exemple les catégories de restaurateurs ou de micro-entreprises, définies en l'occurrence en ville comme comptant de deux à huit emplois.

Avant de vous faire part de la position du Conseil administratif, j'aimerais aussi vous rappeler qu'il ne s'agit absolument pas, dans cette directive ou dans la volonté du Conseil administratif, de privatiser ni d'externaliser les prestations. Dans le futur que nous imaginions avant cette motion, et avant la prise de position du Conseil administratif, il n'était pas question d'engager des transporteurs privés pour les micro-entreprises, c'est-à-dire les entreprises de deux à huit emplois. La Ville continue de récolter quoi qu'il arrive les poubelles de ces micro-entreprises. Il n'y a pas d'externalisation ni de privatisation. En revanche, le Conseil d'Etat nous met devant deux choix et un dilemme compliqué. D'une part, il nous dit qu'il faut que le Conseil administratif mette en place un système pour peser chaque sac-poubelle des micro-entreprises, et vous comprendrez bien qu'avec la flotte de véhicules que nous avons aujourd'hui en Ville, il n'est pas possible de peser chaque sac-poubelle.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé un système forfaitaire. On facturait 50 francs par emploi comme indiqué dans la directive cantonale. Imaginez que vous avez huit emplois dans votre entreprise; vous êtes taxé à 400 francs par année. Ce n'est pas ce qu'on voulait faire, malheureusement la directive ne nous laisse pas d'autres choix. Nous sommes obligés soit d'équiper la flotte de tous les camions de la Voirie et les conteneurs des micro-entreprises – vous imaginez le coût que ça peut représenter! –, ou alors de créer un système qui taxe les entreprises, que nous refusons et qui n'incite pas du tout à trier. Avant, si j'étais une micro-entreprise, on me récoltait gratuitement un sac-poubelle deux fois par semaine; si on me les taxe, je mettrai encore plus de déchets la fois d'après et je ne suis donc pas du tout incité à trier.

En revanche, ce que fait la Ville, c'est qu'elle met les écopoints à la disposition des 7000 entreprises, c'est-à-dire les micro-entreprises, les 7000 entreprises

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

sur 10 000 du territoire, qui pourront continuer à trier et à apporter, comme le font les particuliers, leurs déchets dans les écopoints.

Maintenant, j'en viens à la position du Conseil administratif. Vous avez déjà pu le voir dans les journaux, elle a été exprimée publiquement, notamment par ma collègue Esther Alder et M^{me} Salerno, qui sont en charge de nombreuses associations et fondations que nous subventionnons et qui exercent des activités d'utilité publique. Nous considérons que le système mis en place par l'administration cantonale est trop éloigné de la réalité, qu'il n'incite pas à trier et qu'il s'agit d'une taxe déguisée pour des micro-entreprises qui ont besoin de se développer économiquement et qui paient déjà assez d'impôts.

S'agissant des associations et des fondations, nous considérons qu'il n'y a aucune raison de taxer des associations qui poursuivent des buts d'utilité publique. On ferait mieux de laisser cet argent aux entreprises pour qu'elles mettent en place des systèmes de tri internes ou alors qu'elles exercent d'autres activités d'utilité publique.

Voilà la position du Conseil administratif. Le Conseil d'Etat nous opposera peut-être l'égalité de traitement entre les communes. A cet argument, nous lui répondrons que la réalité en ville de Genève n'est pas la même qu'à Dardagny, qu'à Plan-les-Ouates ou qu'à Carouge, parce que nous avons, déjà, un territoire exigu et que nous avons des dizaines de milliers d'entreprises sur notre territoire; on ne peut donc pas mettre un système en place en claquant des doigts et il ne suffit pas d'une directive cantonale pour que ça fonctionne. La preuve en est, c'est cette belle unanimité aujourd'hui, parce que vous êtes tous proches du terrain des associations et des micro-entreprises et, comme le Conseil administratif, vous considérez que ce système ne peut pas fonctionner.

Nous acceptons bien évidemment le vote sur le siège; nous attendons ces motions et cette délibération de pied ferme, car dans la lettre que nous enverrons au Conseil d'Etat nous mentionnerons vos textes, ce qui, je l'espère, donnera un poids supplémentaire à la démarche du Conseil administratif. Nous vous tiendrons au courant de la réponse du Conseil d'Etat. Je vous remercie pour votre attention et vous prie de voter ces trois textes à l'unanimité et sur le siège. Merci. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1346 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (73 oui).

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès du Canton en vue de rétablir la tolérance communale partielle qui était en place jusqu'au 31 décembre 2017 pour la levée des ordures ménagères et assimilées:
 - des micro-entreprises, incluant les tea-rooms ayant au maximum 3 emplois,
 - des entités à but non lucratif, telles que les associations et les fondations, à l'exception de celles exerçant une industrie en la forme commerciale rentrant dans la catégorie des moyens producteurs, selon la directive cantonale;
- de donner l'accès aux écopoints pour les micro-entreprises et pour les entités à but non lucratif n'exerçant pas une industrie en la forme commerciale qui rentre dans la catégorie des moyens producteurs;
- d'étudier et, le cas échéant, de mettre en place des mesures pour faciliter le stockage des déchets et le tri sélectif par les moyens producteurs;
- de modifier le règlement sur la gestion des déchets (LC 21 911) en fonction.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1347 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (73 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de modifier le règlement sur la gestion des déchets LC 21 911, aux articles 11 et 12, de la manière suivante:

Art. 11 Micro-entreprises (modifié)

1. La Ville de Genève assure la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères et assimilées (au sens de l'article 6, alinéa 1 du présent règlement).

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

2. (*Nouveau*) En cas de faible production de déchets (quantités comparables à celles d'un ménage, équivalent au maximum à deux sacs de 70 litres par semaine) et, pour autant qu'elles se soient acquittées du montant forfaitaire annuel mentionné dans l'annexe 3 de ce règlement, les entreprises peuvent éliminer leurs déchets urbains incinérables dans les différents points de récupération de la commune.

3. (*Nouveau*) Les entités à but non lucratif, telles que les associations et les fondations, à l'exception de celles exerçant une industrie en la forme commerciale qui entre dans la catégorie des moyens producteurs selon la directive cantonale, sont exonérées du montant forfaitaire lié à la levée des déchets urbains pris en charge par la Ville de Genève si elles effectuent le tri.

4. (*Anciennement alinéa 2*) La Ville de Genève assure, sans taxe, la collecte, le transport et l'élimination des déchets valorisables des micro-entreprises sur l'ensemble du territoire de la commune par le biais des filières de valorisation adéquates.

5. (*Anciennement alinéa 3*) Le service de collecte des déchets encombrants n'est pas accessible aux micro-entreprises.

Art. 12 Moyens producteurs (modifié)

1. La Ville de Genève n'assure pas la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères et assimilées (au sens de l'article 6 alinéa 1 du présent règlement) des moyens producteurs sur l'ensemble du territoire de la commune.

2. La Ville de Genève n'assure pas la collecte, le transport et l'élimination des déchets valorisables des moyens producteurs sur l'ensemble du territoire de la commune, à l'exception de ceux cités à l'alinéa 3.

3. (*Nouveau*) Les entités à but non lucratif, telles que les associations et les fondations, à l'exception de celles exerçant une industrie en la forme commerciale qui entre dans la catégorie des moyens producteurs selon la directive cantonale, sont exonérées du montant forfaitaire lié à la levée des déchets urbains pris en charge par la Ville de Genève si elles effectuent le tri.

4. (*Anciennement alinéa 3*) Le service de collecte des déchets encombrants n'est pas accessible aux moyens producteurs.

5. (*Anciennement alinéa 4*) Ces prestations doivent faire l'objet d'un contrat avec un transporteur privé de collecte des déchets urbains.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6532

SÉANCE DU 21 MARS 2018 (soir)

Motions et projet de délibération: taxe sur la levée des déchets
des petites et moyennes entreprises et des associations

Mise aux voix, la discussion immédiate sur le projet de délibération PRD-172 est acceptée à l'unanimité (73 oui).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique du projet de délibération PRD-172 est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (73 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Un moratoire de l'application du règlement sur la gestion des déchets LC 21 911 adopté par le Conseil administratif le 20 décembre 2017, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, dont la mise en conformité par les entreprises est exigée par le Conseil administratif d'ici au 1^{er} avril 2018, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée avec les parties prenantes pour le maintien de la tolérance partielle concernant les micro-entreprises et les entités à but non lucratif.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département de la culture et du sport par une entreprise indépendante

5. Projet de délibération du 6 mars 2018 de M^{me} et MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Patricia Richard: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département municipal de la culture et du sport: un audit des RH fait par une entreprise indépendante est devenu indispensable» (PRD-170)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- la Cour des comptes a relevé de très graves problèmes de gestion des ressources humaines à la Bibliothèque de Genève dans son rapport N° 133, ce qui a conduit à l'éviction du directeur²;
- des rumeurs récurrentes issues de plusieurs sources font état de possibles cas de harcèlement sexuel au sein du personnel attaché au Musée d'art et d'histoire (MAH); le personnel du MAH est de plus très inquiet du recours, qu'il juge abusif, à du personnel d'entreprises privées notamment dans le domaine de la sécurité;
- le Muséum d'histoire naturelle est désormais lui aussi touché par des dysfonctionnements dans la gestion du personnel;
 - une enquête administrative est en cours dans les ateliers du Muséum. Elle a débuté suite à une accusation de vol et de malversations constatées à plus haut niveau;
 - réuni en assemblée générale en mai 2017, le personnel du Muséum a adopté une résolution décrivant les nombreux dysfonctionnements au sein de l'institution;
 - cette résolution est restée sans aucun effet (voir annexe 1: résolution);
 - la commission du personnel interne du Muséum s'est dissoute suite à un vote durant l'assemblée générale du personnel du 19 février 2018, cela après de nombreuses mais infructueuses tentatives du personnel d'améliorer la situation catastrophique des rapports entre le directeur du Muséum et le personnel (voir annexe 2: courrier);
- ces dysfonctionnements qui se répètent de manière inquiétante atteignent le personnel dans sa santé et touchent des institutions diverses du département municipal de la culture et du sport (DCS), ce qui indique l'existence d'une mauvaise gestion généralisée des ressources humaines au sein du DCS;

¹ Annoncé et motion d'ordonnement, 5604. Motion d'ordonnement, 6112.

² <http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-d-audit-et-d-evaluation/2018-Des-le-N-133/Rapports-d-audit-et-d-evaluation-2018.html>

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

- la Cour des comptes souligne à la page 56 de son rapport N° 133: «Les obligations de l'employeur en matière de santé au travail sont fixées à l'article 6 de la loi fédérale sur le travail (LTr, 822.11) qui établit que *«pour protéger la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs.»* Ces obligations sont également précisées à l'article 2 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT3, 822.113), qui établit: *«L'employeur est tenu de donner toutes les directives et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé physique et psychique. Il doit en particulier faire en sorte que:*
 - a. en matière d'ergonomie et de protection de la santé, les conditions de travail soient bonnes;*
 - b. la santé ne subisse pas d'atteintes dues à des influences physiques, chimiques ou biologiques ;*
 - c. des efforts excessifs ou trop répétitifs soient évités;*
 - d. le travail soit organisé d'une façon appropriée.»;*
- au vu des constats ci-dessus, il y a fort à craindre que la politique défaillante en matière de ressources humaines touche l'ensemble du DCS,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les considérants énumérés dans le projet de délibération PRD-170 et dont la liste n'est pas exhaustive;

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre w), et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève procède à un audit complet des ressources humaines du département de la culture et du sport.

Art. 2. – Cet audit est réalisé par une entreprise suisse, indépendante, spécialisée dans l'audit des ressources humaines et domiciliée hors du canton de Genève.

Art. 3. – Une somme initiale de 50 000 francs est allouée au Conseil administratif pour lancer la procédure de choix de l'entreprise d'audit. Au cas où cette somme initiale serait insuffisante, le Conseil administratif déposera une demande de crédit auprès du Conseil municipal.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Art. 4. – A l'issue de l'audit, au plus tard fin septembre 2018, le Conseil administratif transmet au Conseil municipal le rapport établi par l'entreprise mandatée ainsi que le catalogue précis et détaillé des mesures à prendre pour restaurer une gestion satisfaisante des ressources humaines au sein du DCS.

Annexes:

- résolution du personnel du Muséum d'histoire naturelle
- courrier du 21 février 2018 du président de la commission du personnel du Muséum d'histoire naturelle

SÉANCE DU 21 MARS 2018 (soir)
**Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante**

Résolution du personnel du Museum d'histoire naturelle (MHN)

Réuni en assemblée générale le 27 avril 2017, le personnel du MHN de la Ville de Genève, représenté par la CP-MHN

Constate que :

Au niveau de l'organigramme et du management :

- Depuis l'entrée en vigueur du nouvel organigramme découlant du PSC, le fonctionnement vertical s'est renforcé et le travail des collaborateurs -trices s'est fortement compliqué.
- Les externalisations se multiplient (nettoyage, médiation), conséquence directe du PSC.
- Des dossiers et projets sont suivis tardivement ou pas suivis du tout par la DIRE et/ou la COMM: pas de réponse aux messages dans les 48h comme promis. A contrario, des projets sont développés sans planification ni consultation du personnel. Le travail des collaborateurs est alors souvent précipité ou retardé et est source de risques psychosociaux.
- Dans un contexte de coupes budgétaires, le budget prévisionnel de l'institution est hasardeux et peu transparent.
- Les femmes sont absentes du comité de direction et peu de femmes sont engagées au Muséum dans des postes à responsabilité depuis plus de 10 ans.

Au niveau de la communication et du bien-être des collaborateurs-trices

- Le personnel ressent un manque de confiance vis-à-vis de son savoir-faire, ses compétences et de son expérience et n'est pas toujours impliqué dans les différents projets dès le début. De plus son autonomie est souvent limitée.
- Des conflits et des biais de communication engendrent des absences longues durées, des départs anticipés et des mises sous pression des collaborateurs

Suite à ces constats, le personnel du MHN demande :

- que l'organigramme s'appuie plus sur l'organisation fonctionnelle que hiérarchique. Il doit être revu afin de favoriser un fonctionnement plus horizontal et des échanges d'informations plus fluides entre les personnes.
- que les tâches soient effectuées en majorité en utilisant les compétences à l'interne et limiter les externalisations longue durée.
- que la Direction suive les dossiers dans les délais, anticipe les contraintes éventuelles afin de limiter le stress et le découragement du personnel et qu'elle développe une méthode de planification à moyen voire à long terme.
- que la Direction fasse son travail de recherche de fonds comme affirmé et soit plus transparente dans ses décisions de planification budgétaire, notamment pour les expositions, événements et ressources humaines.
- que la Direction prenne plus en considération les postulats féminines lors de sélections de candidates pour des nouveaux postes et rééquilibre la minorité. A noter que le comité de Direction n'est constitué que d'hommes et que le nombre de femmes représenté dans les postes à responsabilité n'est pas équitable ce qui va à l'encontre de l'art. 5, alinéa 2 f du Statut du personnel de la Ville de Genève.
- que la Direction considère les choix du personnel dans les projets, lui fasse confiance quant à son savoir-faire/ son expérience et accepte de déléguer sans interférences (exposition Dinosaures, Nuit de la Science) et que les différentes unités impliquées dans un projet soient intégrées dès le début du processus (particulièrement les ateliers menuiserie et décoration).
- que la Direction gère les conflits par la communication et le dialogue et non par les menaces (avertissements injustifiés ou convocations intempestives).

Genève, le 19 mai 2017

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante



DÉPARTEMENT DE LA CULTURE
ET DU SPORT
**MUSÉUM D'HISTOIRE
NATURELLE
ET MUSÉE D'HISTOIRE
DES SCIENCES**

DOMAINE DES MUSÉES

M. Jacques Ayer
Directeur
Muséum d'histoire naturelle et
musée d'histoire des sciences
Case Postale 6434
1211 Genève 6

Genève, 21 février 2018

Objet

Votre réponse à la résolution du personnel

M. Javier Fornerod
Président
Commission du Personnel
Interne
Case postale 6434
1211 Genève 6

Cher Monsieur,

À la suite de l'Assemblée générale du personnel du Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Genève du 19 février 2018, il a été décidé, à la majorité des votants, de dissoudre la commission du personnel interne du service avec effet immédiat.

En vous remerciant de votre attention et de votre compréhension, nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la CPI-MHN,
Javier Fornerod, Président

Copies à : M. Sami Kanaan, Conseiller administratif du DCS
Mme Carine Bachmann, Directrice du DCS
Mme Marie-Aude Python, Responsable RH départementale
M. Jacques Moret, Directeur général de la Ville de Genève
Mmes Nicole Liaudet et Marilyne Junod, co-Présidentes de la CP Ville

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE
ROUTE DE MALAGNOU 1 www.ville-ge.ch/mhng
CASE POSTALE 6434 TPO BUS 1-8-5
CH-1211 GENEVE 6 (ARRÊT MUSÉUM)
T +41(0)22 418 63 00 TRAM 12
F +41(0)22 418 63 01 (ARRÊT VILLEREUSE)

MUSÉE D'HISTOIRE DES SCIENCES
RUE DE LAUSANNE 128 www.ville-ge.ch/mhs
VILLA BARTHOLDINI TPO BUS 1
CH-1202 GENEVE (ARRÊT SÉCHERON)
T +41(0)22 418 50 60 TRAM 15 (ARRÊT
F +41(0)22 418 50 61 AVENUE DE FRANCE)

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Préconsultation

M. Pierre Gauthier (HP). Voilà plusieurs mois que les employés de différents secteurs du département de la culture et du sport m'approchent pour me faire part de leur malaise. Depuis plusieurs mois, ma réponse est toujours la même: «Utilisez tous les outils internes au département à votre disposition pour tenter de gérer et de régler vos soucis.» Le personnel a effectivement utilisé tous les outils à disposition, et malgré ses efforts pour essayer de chercher un dialogue constructif, selon lui rien de concret ni de satisfaisant n'est intervenu à ce jour. Selon les personnes qui m'ont approché, les relations du travail sont mauvaises et ne s'améliorent pas.

Aujourd'hui, je dois constater, ainsi que les personnes qui ont cosigné ce projet de délibération – et ce n'est pas de gaieté de cœur, vraiment –, que les personnes employées sont en souffrance. Elles n'ont pas de perspective qui pourrait apporter une amélioration à leur situation. A titre personnel, lorsque je travaillais en tant qu'employé dépendant dans une grande entreprise de la place, j'ai été à l'origine d'une commission qu'on appelait anti-harcèlement; au cours de l'instruction des différents cas qui nous étaient soumis dans cette commission, il est apparu que les causes de la dégradation des relations du travail sont presque toujours, si ce n'est toujours, dues à des lacunes au niveau de ce que l'on appelle le management, ce que l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) confirme.

On a beaucoup parlé des catastrophes de la Bibliothèque de Genève (BGE), mais nous n'avons quasiment jamais parlé des plaintes récurrentes du personnel du Musée d'art et d'histoire (MAH), par exemple, qui relèvent du harcèlement sexuel. Nous n'avons pas entendu les plaintes récurrentes du personnel du Muséum d'histoire naturelle (MHN), des plaintes qui durent depuis 2014 et qui ont conduit à la création d'une commission du personnel interne au MHN en août 2014. Cette commission du personnel interne a tenté de développer un rapport constructif avec la direction de ce musée, mais elle n'y a pas réussi; j'ai joint au projet de délibération la dernière résolution du personnel réuni en assemblée générale le 27 avril 2017.

Il faut rappeler qu'il y a des dispositions légales dans ce domaine. Je vous les cite: l'employeur a des devoirs et des obligations, et l'employeur c'est nous, c'est la Ville de Genève; l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs. Or, force nous est de constater aujourd'hui que l'employeur souhaite certainement bien faire, mais qu'il est aujourd'hui à nos yeux incapable de prendre les bonnes mesures et de choisir les bonnes décisions.

Du fait de ces nombreux témoignages qui m'ont été adressés, en désespoir de voir une quelconque lueur d'espoir apparaître, je me suis résolu à rédiger cette

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

proposition de délibération qui demande tout simplement que le Conseil administratif procède à un audit général des ressources humaines au sein du département de la culture et du sport. Les objectifs de cette proposition sont multiples. Le premier objectif, c'est évidemment de soulager les employés de l'angoisse qui les étirent et qui, vous le savez, risque de les détruire peu à peu. Nous avons une responsabilité par rapport à ça. Le deuxième objectif, c'est de permettre à la direction du département de trouver une solution et un soutien extérieur, parce qu'il faut que la direction puisse reprendre les choses en main et qu'elle dispose des outils objectifs qui, à l'évidence, lui font aujourd'hui défaut pour répondre à une crise profonde, durable et générale.

J'aimerais conclure par deux constats. Tout d'abord, nous avons fêté il y a peu de temps, «fêté» si on peut le dire, la Journée internationale des droits des femmes. Il me semble indispensable d'avoir un petit peu de cohérence et de suivi dans nos actions et de tout faire pour que des attentes, qui sont inacceptables, à nos collègues, à nos «alter égales», comme j'ai souvent l'occasion de le dire, ne puissent se produire. Ensuite, malgré l'évidente bonne volonté du magistrat en charge que je ne mets absolument pas en cause... (*Remarques.*) Non, c'est clair! Je sais très bien que c'est difficile, mais il y a des moments où il faut faire appel à des forces extérieures quand on n'arrive pas à gérer un problème, qui est un problème récurrent et un problème complexe. Il faut parfois admettre que la bonne volonté ne suffit pas. Le personnel, aujourd'hui, c'est une évidence, n'a plus confiance dans les services des ressources humaines. Du fait de cette défiance, ces derniers ne pourront pas résoudre la crise qui frappe aujourd'hui de nombreux secteurs de ce département, à tel point que les membres de la commission interne du personnel, en désespoir de cause, ont décidé de dissoudre la commission, puisque, à leurs yeux, elle ne servait pas à grand-chose.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pierre Gauthier. Le constat est à mon avis extrêmement noir. J'espère vraiment que nous allons donner la possibilité au chef du département de la culture et du sport d'avoir les outils et les moyens nécessaires pour résoudre cette question, et je vous propose évidemment de voter ce projet de délibération sur le siège. Je vous remercie.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-170 est acceptée par 53 oui contre 15 non (1 abstention).

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je pense que nous partageons toutes et tous ici, quelles que soient nos fonctions ou nos couleurs politiques, le souci de la santé et de la sécurité du personnel, de son bien-être, de conditions de travail satisfaisantes et motivantes et bien sûr du respect des devoirs fondamentaux de l'employeur. C'est d'ailleurs inscrit dans les plans directeurs des ressources humaines de la Ville, sans parler des textes réglementaires tels que le Statut du personnel et son règlement d'application.

En revanche, Monsieur Gauthier, je vous l'avais déjà dit hier pour le MAH, j'ai de la sympathie pour vous, parce que vous êtes vraiment assez mal informé, en tout cas de manière très sélective, sur la réalité de mon département. Monsieur le président je vais essayer de tenir mon créneau horaire, mais au vu du nombre de situations il est important d'être très transparent, Mesdames et Messieurs, et je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de faire un petit peu de pédagogie. Vous souhaitez aujourd'hui créer cette occasion; je vous dirai d'abord de manière générale que, en effet, la situation de la fonction publique municipale n'est pas simple tous les jours.

Le premier facteur d'incertitude, et je ne dis pas ça pour polémique, Mesdames et Messieurs, je le dis notamment à ceux et celles de la droite élargie qui ont voté la bouche en cœur, avec beaucoup d'enthousiasme, l'entrée en matière, c'est la force de budget. La saga budgétaire qui frappe cette Ville depuis 2015 joue un rôle; bien sûr que la Ville continue à fonctionner, bien sûr on survit, bien sûr on continue, mais rien que le travail supplémentaire dû aux douzièmes provisionnels, je prends un exemple parmi d'autres, c'est un facteur parmi d'autres d'instabilité et de perturbation qui touche très concrètement toute une série de services. Je suis en train de répertorier les situations concrètes qui touchent les douzièmes dans mon département.

De manière plus large, il y a beaucoup de facteurs; ça dépasse le cadre budgétaire. Je ne serai pas très long, mais la fonction publique fait face à une augmentation et à une diversification des besoins, qualitativement et quantitativement. Un autre facteur dont on ne parle pas assez, Mesdames et Messieurs, c'est l'invasion des normes, toutes de bonne foi. Les normes de sécurité, les normes de santé, les normes pour le patrimoine, les normes de toutes sortes. Je vous donne un exemple parmi d'autres: le nombre de personnel actif que je dois avoir dans les musées pendant les heures d'ouverture est quasiment le triple de celui d'il y a dix ans, vingt ans, mais on n'a pas les budgets pour tripler les effectifs; j'y reviendrai.

En plus, et je l'assume pleinement, je le dis à M. Gauthier en particulier mais à vous toutes et tous: je n'ai pas été élu pour faire de la pure gestion courante et de l'intendance et maintenir des routines existantes. Je ne remplirais pas correctement mon mandat de magistrat si je ne menais pas une politique culturelle et sportive offensive, avec les moyens que j'ai, ce qui veut dire des évolutions,

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

des changements, des transformations. Ça peut être des nouvelles manifestations; c'est notamment un souci d'ouvrir davantage les musées au public, de réussir le virage numérique dans les bibliothèques, de mettre de l'ordre dans les nominations dans le domaine théâtral, ce qui ne plaît d'ailleurs pas à certains parce que la période du copinage est révolue; de mettre en place un plan directeur des équipements sportifs très ambitieux; de veiller à soutenir le bénévolat sportif; d'élargir les horaires d'ouverture des piscines, et ainsi de suite, je ne vous fais pas toute la liste, Mesdames et Messieurs. Cette politique apporte des résultats, mais cela signifie aussi des changements. Je rends hommage à la fonction publique, parce que globalement les effectifs n'ont pas bougé, les moyens sont à peu près stables et on demande plus aux employés dans un contexte qui est nettement plus difficile. D'ailleurs ils disent souvent qu'il y a des injonctions paradoxales, parce qu'on leur demande d'économiser, tout en développant les prestations ou en faisant autrement.

Ma responsabilité politique, et celle des cadres – M. Gauthier a parlé de management –, c'est que ces réformes soient dans la mesure du possible bien expliquées, bien mises en œuvre. Alors je ne veux pas être hypocrite, la gestion intégralement participative ça n'existe pas. Quand j'étais jeune étudiant j'y croyais, j'avoue; j'ai peut-être perdu certaines illusions... Là où on peut faire du participatif ou de la consultation, on le fait, bien sûr, mais il y a quand même des responsabilités, il y a des cadres légaux – rien que MCH2, Mesdames et Messieurs... Je parlais de normes, mais la mutation MCH2 a pris une énergie folle, en plus du travail existant. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Cela pour dire que oui, j'ai la volonté de faire évoluer de nombreux domaines de la politique culturelle et sportive – je ne vous fais pas le détail –, ce qui signifie des réformes et peut signifier des changements parfois difficiles. Toute situation de difficulté est prise très au sérieux, et nous avons les instruments pour les traiter, Monsieur Gauthier. Nous les avons; ils sont peut-être imparfaits, incomplets. Soit nous arrivons à faire des diagnostics internes, soit nous avons besoin d'appuis externes. On m'a assez critiqué à l'époque d'avoir lancé l'audit des fonds généraux du Service culturel. Beaucoup plus anciennement, au début de mon mandat, j'ai aussi dû changer la direction du Service des sports, par exemple. Je tiens à dire aussi que lorsqu'il y a des soucis, on traite tout le monde de la même manière, et ce n'est pas parce que quelqu'un est cadre qu'il serait plus ou moins protégé qu'un ou une fonctionnaire du terrain; ça touche tout le monde. Nous sommes intervenus à maintes reprises et, d'ailleurs, la plupart des situations ne viennent même pas jusqu'à vous, parce que, justement, on arrive à trouver des solutions.

Quant à la BGE, je ne vais pas m'étendre dessus, j'ai eu l'occasion de m'étendre abondamment à ce sujet lors de la session précédente. Simplement, nous sommes maintenant confiants quant au fait de rétablir peu à peu la sérénité. La dernière

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

étape du processus de constat, c'est l'expertise santé-sécurité que l'OCIRT, que vous avez cité, Monsieur Gauthier, nous impose. Le mandataire a été choisi en conformité avec les exigences de l'OCIRT, et cette expertise santé et sécurité a commencé juste après Pâques, conformément aux normes de l'OCIRT. C'est un exemple d'intervention externe à laquelle nous avons recours quand c'est utile.

En revanche, Monsieur Gauthier, dans votre inventaire à la Prévert des considérants, vous mélangez allégrement des situations particulières qui relèvent du domaine disciplinaire, et qu'il faut bien sûr prendre très au sérieux, qui sont des situations heureusement ponctuelles – on a pour cela l'instrument de l'enquête administrative, on a les sanctions qu'il faut, qui peuvent aller de l'avertissement jusqu'à la révocation –, et puis des enjeux plus larges, de fonctionnement et d'évolution ou de gestion des réformes. Pour le MAH, Monsieur Gauthier, vous étiez un des plus fervents défenseurs de l'intégration des emplois de solidarité (EdS). Ce que vous oubliez allégrement, c'est que c'est 18 personnes qu'on a en moins dans les musées en permanents, donc oui, nous avons plus de surveillance privée – ce n'est que pour la surveillance, ce n'est pas pour la sécurité. C'est un fait, parce qu'on a ces effectifs en moins. Les fonctions de sécurité sont toujours exercées par des fonctionnaires, mais le nombre d'emplois à temps plein du MAH n'a pas bougé, alors qu'on a ces 18 postes équivalents temps plein (ETP) en moins.

Concernant le harcèlement, Monsieur Gauthier, il faut faire attention avec ça, parce que c'est pénal. Il y a un cas spécifique, qui a été traité selon les procédures en vigueur. La personne qui a eu des comportements inappropriés a été sanctionnée; je ne rentre pas plus dans les détails parce que ça relève effectivement de la confidentialité des procédures. C'est un cas qui est suivi; cette personne est surveillée de près. C'est clair qu'en cas de récurrence des sanctions beaucoup plus lourdes seront prises. Cette personne a agi deux fois dans le passé et elle a été sanctionnée. Je n'ai connaissance d'aucun autre cas répertorié, donc il ne faut pas faire des généralités. Si vous avez connaissance de cas concrets, il faudra me les dire, hors séance pour des raisons évidentes, parce qu'il faut les poursuivre, mais c'est le seul cas que je connaisse.

Concernant le Muséum, là aussi vous mélangez allégrement des choses qui n'ont rien à voir. Oui, je vous confirme qu'il y a une enquête administrative en cours pour des manquements disciplinaires supposés. C'est une affaire que je prends au sérieux, comme tout manquement disciplinaire supposé. Comme toute enquête administrative, elle est instruite à charge et à décharge par des enquêteurs du Service juridique, et les sanctions qui s'imposeront le jour venu seront prises. Le Conseil administratif, tous les mercredis d'ailleurs, prend sans aucune hésitation les sanctions en cas de manquements disciplinaires, lorsque c'est justifié bien sûr, et ça concerne tous nos services des cinq départements. Je peux vous dire qu'on est plutôt considérés comme sévères, mais quand on est contestés devant les tribunaux on nous donne presque toujours raison.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Concernant la résolution dont vous faites état, là aussi vous êtes très incomplet dans votre information, Monsieur Gauthier. Il y a eu cette résolution, on l'a prise au sérieux comme signe d'un malaise, on a eu des rencontres avec la commission du personnel, qui ne s'est d'ailleurs pas du tout créée sur la base d'un malaise, je ne sais pas où vous êtes allé chercher ça...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le magistrat.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Oui, Monsieur le président, mais M. Gauthier a cité beaucoup de faits qu'il est nécessaire de corriger. La commission du personnel s'est dissoute de manière très irrégulière; nous venons d'écrire au personnel du Muséum. Ce dernier avait été convoqué à une assemblée générale dont l'ordre du jour ne mentionnait rien de particulier, et tout à coup des personnes ont choisi de dissoudre la commission du personnel. C'est leur droit, de dissoudre la commission du personnel, mais juste avant il y a eu un échange de correspondance qui montre que les problématiques ont été traitées à satisfaction. Je ne m'étendrai pas plus longuement, Mesdames et Messieurs, mais oui, il y a des soucis.

J'ai un département qui a plus de 1000 postes ETP et à peu près 1400 collaborateurs et collaboratrices, parce qu'il y a beaucoup de temps partiel. Nous traitons tout; lorsqu'une intervention externe fait sens, nous y avons recours. Je vais commander une expertise santé et sécurité au Muséum. Je viens de faire une intervention externe au Service des sports, d'abord dans le secteur piscine, avec des sanctions disciplinaires à la clé qui viennent d'être prises, et une plus large sur le management du Service des sports. Cela pour vous dire que je n'ai aucun problème à commander une expertise externe, mais un audit général du département, de manière forfaitaire et simpliste, n'est pas indiqué, d'autant plus que vos références légales, Monsieur Gauthier, ne sont pas adéquates.

Un audit est du ressort du Conseil administratif. Admettons toutefois que la question formelle soit secondaire. De toute façon, je ne pense pas que la Surveillance des communes validera ce texte; je pense que ce sera transformé en résolution – j'ai presque fini, Monsieur le président. D'ailleurs à l'époque vous aviez vous-même, avec M. Guex, contesté un texte un peu hasardeux du Conseil municipal concernant une subvention à l'Usine et qui avait été invalidé fin 2015, début 2016, par la Surveillance des communes. Alors admettons que c'est l'intention qui compte, mais une intervention forfaitaire à l'échelle du département, alors que des interventions sont en cours dans plusieurs services – voilà peut-être le genre d'informations que vous voulez entendre aujourd'hui –, ce serait complètement à côté du sujet et totalement contre-productif.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Mesdames et Messieurs, je veux bien entendre dans ce texte, comme l'a dit M. Gauthier, une intention positive de préoccupation pour la santé et la sécurité du personnel du département de la culture et du sport; on peut toujours faire mieux. Je tiens aussi à préciser, et je terminerai par là, Monsieur le président, que les taux d'absentéisme sont descendus ces dernières années, et pas seulement dans mon département. C'est quand même un indicateur très fiable de la situation générale du personnel. Donc se lancer maintenant dans une espèce d'audit général et forfaitaire, je pense clairement que c'est inutile et contre-productif. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Il y a des situations préoccupantes au sein de l'administration; le département de M. Kanaan n'est probablement pas le seul concerné, mais il connaît une récurrence de ces problèmes qui doit nous préoccuper et dont on doit s'occuper en tant qu'organe de contrôle de ce qui se passe dans l'administration. C'est ça, notre rôle au Conseil municipal.

A Ensemble à gauche, nous pensons que plutôt que de faire un audit général comme le demande ce projet de délibération, il vaudrait vraiment mieux cibler l'action, surtout pour une somme finalement minime de 50 000 francs, avec laquelle on ne peut pas activer grand-chose. Je pense que c'est beaucoup plus intelligent de cibler le service, le département, la section de l'administration ou les institutions où il y a des problèmes. On a découvert des situations de souffrance, des situations compliquées qui traînent pendant des années et des années; je pense par exemple à la BGE.

Nous voulons nous occuper notamment des cas qui sont dénoncés ici, et nous en avons le devoir. Il y en a peut-être d'autres. Un travail préalable est à faire, je pense, en commission des finances, pour ensuite mieux cibler de quelle manière aborder le problème qui, visiblement, est réel. Il n'y a peut-être pas des problèmes partout dans ce département, donc, pour mieux cibler, je propose d'envoyer cet objet en commission des finances et de ne pas le voter ici sur le siège. Quant à l'amendement présenté par les Verts, nous n'avons pas trop d'avis dessus; nous pensons qu'on pourra aussi en discuter le moment venu en commission des finances. Suivant les cas et les situations qui se présentent, c'est peut-être aussi une solution pour traiter les problèmes. Voilà donc ce que propose Ensemble à gauche.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Les Verts ont déposé un amendement consistant à remplacer l'article premier du texte du projet de délibération, afin d'éviter, déjà, de procéder à un audit par une entité externe, mais qui oblige à collaborer pour pouvoir rendre ce rapport. Dans ce cadre, nous avons également demandé une modification à l'article 4. (*Brouhaha. Cloche.*) Moi, je veux bien ne pas faire la guignol, mais il faut que ça collabore, aussi!

Projet d'amendement

Modifier l'article premier comme suit:

Article premier. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève *établit un rapport cosigné par le conseiller administratif, les syndicats, les associations du personnel et l'association des cadres.*

Supprimer les articles 2 et 3.

Modifier l'article 4 comme suit:

Art. 4. – *Ledit rapport sera rendu au plus tard fin septembre 2018, le Conseil administratif transmet au Conseil municipal le rapport ainsi que le catalogue précis et détaillé des mesures à prendre pour restaurer une gestion satisfaisante des ressources humaines au sein du DCS.*

Le président. Excusez-moi... Monsieur Pagani, est-ce que je peux vous demander de regagner votre place, plutôt que d'animer les bancs d'Ensemble à gauche et de faire du bruit? (*Remarque de M. Rémy Pagani.*) On n'est pas là pour faire du cinéma, on est là pour travailler. C'est comme ça que, moi, j'entends ma fonction de président. Continuez, Madame.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Les Verts apprécient un environnement sain et, pour eux, un environnement sain comprend aussi un environnement de travail sain. Si des dysfonctionnements ont pu être relevés ou signifiés, il convient d'en parler. De plus, comme le magistrat l'a rappelé, certains agissements relèvent du pénal et il convient alors de déposer plainte pénale si nécessaire. Cela étant, je relève aussi que, dans le texte qui nous est proposé, on fait état de la Cour des comptes qui a rendu un rapport en janvier 2018 sur la BGE.

Ce rapport a été rendu avec 21 recommandations, dont les premières échéances sont en juin 2018. Certaines d'entre elles valent aussi, *mutatis mutandis*, pour

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

les dysfonctionnements aujourd'hui constatés ou relevés dans le cadre du texte du projet de délibération déposé par M. Gauthier. Dès lors, je trouve inutile de dépenser les deniers publics pour un audit externe alors que nous avons un mode d'emploi en 21 points donné par la Cour des comptes, qui peut être appliqué dans les autres services. Pour n'en citer qu'un, il est même mentionné de prévoir des déjeuners, des sorties et des événements avec les collaborateurs pour améliorer la communication; c'est pour vous dire jusqu'où on a poussé le détail. C'est pourquoi les Verts ont déposé cet amendement et qu'ils ne soutiendront pas le texte demandant un audit externe. Je vous remercie pour votre attention.

Le président. Merci. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Jean-Philippe Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Tout d'abord, par rapport aux propos de M. le magistrat, je suis assez étonné qu'on parle de budget et de douzièmes provisionnels. Il y a certes eu des coupes dans la culture, mais les problématiques de gestion du personnel dans certains musées, en l'occurrence au Muséum, sont antérieures à cela. Il y a trois, quatre, cinq ou six ans on n'était pas en douzièmes, il y avait les budgets, donc je pense que rien n'a changé. Ce n'est pas forcément un argument. C'est une remarque personnelle que je fais.

Depuis le nombre d'années que je siége à la commission des arts et de la culture, j'ai relevé plusieurs problématiques. Malheureusement, dans ce parlement, nous devons faire très attention de ne pas entrer dans l'opérationnel. J'ai dénoncé des cas où je me suis fait retoquer tout à fait justement; j'ai dénoncé des cas bien précis au Muséum, et on m'a dit que ça relevait du pénal. Ce sont des histoires qui se sont passées il y a quelques années. Il y a eu des sanctions et, pour certains, ils sont toujours restés en poste. C'est très bizarre au sein de ce musée en particulier. Des membres du personnel se sont plaints, pas qu'à moi, mais aussi à d'autres parlementaires de cette enceinte, pour la simple et bonne raison qu'ils ont peur d'être licenciés, surtout parce qu'ils ont dénoncé des cas très précis.

Moi, j'en ai parlé au sein du département. Je ne sais pas si vous vous rappelez; à l'époque, il y a eu un problème de vol de coquillages. On peut aimer les coquillages ou pas, mais ça a une certaine valeur. En l'occurrence, certains valent très cher, vous pouvez aller voir sur internet. C'est quand même très bizarre que j'aie été au courant de cette affaire six mois avant qu'une plainte pénale soit déposée par le magistrat à l'encontre de cette personne. J'ai dénoncé cela et, juste avant que ça apparaisse dans la presse, c'est vrai que le département s'est mis en charge de faire une enquête. Il y a eu des sanctions contre la personne qui, après, a rendu certains coquillages. Or, ça faisait des mois et des mois que le personnel interne était au courant. Il y a donc des choses bizarres qui se passent dans ce musée.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Concernant les problèmes de mobbing et de harcèlement au sein du Muséum, comme je vous l'ai dit j'ai été interpellé par plusieurs employés du musée. Ce n'est pas normal que ce personnel doive faire appel à des politiciens, parce qu'il ne peut plus faire confiance à sa direction, parce qu'il n'est pas écouté. Ces employés ont peur d'un licenciement, comme je vous l'ai dit avant. Ce n'est pas le premier cas. Plusieurs personnes ont fait appel à moi. Visiblement, M. Gauthier est au courant. Je sais que d'autres dans cette enceinte ne vont peut-être pas s'exprimer, mais ils ont été approchés par du personnel. C'est un peu spécial...

Maintenant, mis à part le sujet de ce projet de délibération, je pense que, spécialement pour ce musée, le département aurait pu demander à des médiateurs externes, qui n'ont rien à voir avec des employés de la Ville ou avec le département, d'intervenir pour que les employés puissent se confier d'une façon anonyme pour expliquer les problématiques existantes. Il y a eu des propositions du comité du personnel dans ce sens il y a quatre ou cinq ans, mais malheureusement rien n'a été fait.

Le Mouvement citoyens genevois soutiendra bien évidemment ce projet de délibération. Pourquoi pas, éventuellement, étudier ça en commission avec les propositions de M. Schnebli de cibler certaines institutions bien précises? Les problématiques RH du département de la culture et du sport ne concernent pas forcément le domaine du sport, donc ce n'est peut-être pas dans tout le département qu'il faut enquêter. Toutefois, je ne suis pas au courant de tous les dossiers, évidemment; ce n'est pas mon travail. Par contre, c'est vrai qu'on pourrait peut-être entrer en matière pour que l'action soit ciblée par rapport à certaines institutions. Je vous remercie.

M. Pierre Gauthier (HP). D'abord, je pense que M. Kanaan a parfaitement raison; on ne peut pas oublier les difficultés politiques qui sont liées aux incertitudes budgétaires. Là-dessus, je crois qu'on est tous d'accord. On est dans une zone de turbulences et c'est évident que ça peut avoir des conséquences néfastes sur la gestion des différentes institutions. (*Brouhaha.*)

Le président. Je crois que vous allez obtenir le silence!

M. Pierre Gauthier. Le silence appelle le silence! (*Brouhaha.*) Dès qu'on parle ça recommence, c'est magnifique...

Le président. Continuez, Monsieur le conseiller municipal.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

M. Pierre Gauthier. Je vous remercie, Monsieur le président. Je m'inquiète quand même sur le fond de la question. Tout à fait franchement, combien de temps a-t-il fallu pour que l'on puisse régler la question de la BGE? Il a fallu beaucoup de temps! Or vous le savez, nous le savons, toutes les personnes qui ont travaillé de près ou de loin dans le syndicalisme ou les ressources humaines, on le sait parfaitement, dès qu'il y a une souffrance dure du personnel, il y a des conséquences durables sur la santé. Cela, c'est quelque chose que nous ne pouvons pas admettre. En tout cas, moi, je ne peux pas admettre cela. Encore une fois, je ne jette la pierre à personne, mais il faut faire efficace, il faut faire vite pour faire cesser les souffrances. C'est un problème de santé et, une fois qu'on rentre dans des difficultés de santé liées à des problèmes de ce type, c'est très difficile d'en sortir.

Par ailleurs, cela n'a strictement rien à voir avec la contestation, que nous avons justement gagnée, par rapport au vote contre la subvention de l'Usine, avant même que cette subvention ne soit votée. Je pense c'est une erreur de faire un parallèle entre ce projet de délibération et l'affaire malheureuse de la subvention de l'Usine, parce qu'on n'est pas du tout sur le même niveau; je récusé ce parallèle.

Concernant le renvoi en commission qui a été demandé, il faut bien se rendre compte d'une chose: la commission des finances ne pourra pas faire le travail d'un organisme d'audit, quel qu'il soit, ou d'un médiateur. Ça a été dit tout à l'heure; ce n'est pas du tout le même travail. La commission des finances ne pourra pas entendre le personnel, tout simplement parce que le personnel ne va pas aller se présenter à la commission des finances. Et il ne sera pas reçu à la commission des finances, parce que ce n'est pas l'espace, ce n'est pas le rôle et ce n'est pas l'endroit. Si on renvoie cet objet en commission, on va de nouveau passer du temps, on va sans doute discuter de manière très intelligente et intéressante, et on ne traitera pas le vrai problème, et on n'aura pas la possibilité d'entendre les gens qui souffrent. Je pense donc que le renvoi en commission n'est pas une bonne idée.

Et puis, juste pour l'histoire, deux commissions du personnel internes se sont déjà dissoutes sans qu'il y ait eu recours à une assemblée générale. Donc c'est vrai qu'il y a eu un échange de courriers et c'est vrai qu'une personne très proche de l'entourage de M. Kanaan a contesté la possibilité de cette commission du personnel interne de s'autodissoudre, mais c'est simplement une interprétation. Il y a donc une interprétation, mais il y a déjà eu deux précédents qui ont...

Le président. Monsieur Gauthier, s'il vous plaît...

M. Pierre Gauthier. Je vous en prie, Monsieur le président.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Le président. Monsieur Pagani, lorsque vous n'êtes pas en train d'animer les bancs d'Ensemble à gauche, vous organisez des déjeuners avec les Verts! Vous n'êtes pas autorisé à manger dans cette salle. Continuez, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Gauthier. Je constate que quand on parle de la difficulté du personnel, quand on parle des petites gens, quand on parle des employés, M. Pagani n'a pas l'air de s'y intéresser beaucoup; je vous remercie de l'avoir remarqué. (*Applaudissements.*) Pour revenir au sujet qui nous intéresse, je me méfie aussi des affirmations qui ont été faites tout à l'heure de la part du magistrat en charge.

Hier, non pas dans cet hémicycle mais dans ce carré, puisque ce n'est pas un hémicycle, j'ai posé la question de la fermeture du Musée Rath. Il m'a été répondu qu'il n'était pas question que le Musée Rath ferme et, malencontreusement, on m'a présenté un document qui expliquait que, à la suite de l'exposition «Parallélisme», qui va s'ouvrir en avril sur l'œuvre et le centenaire de la mort de Ferdinand Hodler, il n'y aurait pas d'exposition au Musée Rath. On dit que le Musée Rath ne fermera pas, alors qu'à la fin de la dernière exposition qui s'y tiendra il n'y en aura plus d'autres. Je ne sais pas exactement ce que le Musée Rath va devenir, mais si on n'expose pas dans un musée je me demande ce que l'on peut y faire, donc de toute évidence ce musée va quand même fermer. Par conséquent j'ai un peu des doutes par rapport aux affirmations qui ont été faites tout à l'heure.

Je terminerai sur la proposition d'amendement qui a été déposée par les Verts. Je comprends parfaitement la démarche de rechercher un compromis, un terrain d'entente, de chercher une manière de sortir d'une crise par le haut, comme on dit, mais cette proposition supposerait que les gens puissent se parler. Or si j'ai déposé ce projet de délibération, c'est justement parce que les gens ne se parlent plus et ne peuvent plus discuter comme ils devraient le faire. Demander que les gens discutent alors qu'ils ne discutent plus, c'est un peu bizarre... Je ne pense pas que nous allons soutenir cet amendement; en tout cas je ne vais pas le soutenir. Néanmoins si le plénum devait, à mon avis par erreur, y souscrire...

Le président. Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Pierre Gauthier. ... par gain de paix, je pense que je voterai quand même la délibération ainsi amendée. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Sami Kanaan. Je vous rappelle que la liste est close. Attendez... le bureau me dit que le Parti socialiste ne s'est pas exprimé. Madame Schlechten, soyez

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

brève, s'il vous plaît. (*Remarques.*) La liste était close. (*Remarques.*) Le bureau en a décidé ainsi.

M^{me} Albane Schlechten (S). Je salue l'audit du bureau qui m'attribue la parole pour le groupe socialiste qui ne s'est pas encore exprimé ce soir, alors qu'on a dévié vers le Musée Rath et d'autres types de projets fort intéressants. Nous, on a une position assez fondamentalement anti-audit, surtout quand il s'agit d'un audit externe. Je pense qu'on peut affecter les fonds de la Ville de Genève à d'autres projets, surtout quand on parle de culture, plutôt que de les céder à des entreprises qui font des audits.

Maintenant, nous entendons la demande d'une majorité de ce plénum. Nous comprenons bien, en tout cas, qu'il y a une demande pour que la lumière soit faite sur différentes histoires. En revanche, nous ne voyons pas vraiment l'utilité ni l'intérêt de procéder à une médiation en commission des finances, même si la commission des finances, en ce moment, fait inspection de chantier, Cour des comptes, instance de recours, attribution de mandats publics; enfin on fait un peu tout et n'importe quoi, alors pourquoi ne pas faire une médiation du personnel et de la DRH du département de la culture et du sport! Ça nous donnera des nouvelles compétences à mettre dans notre CV.

Nous n'accepterons pas ce projet de délibération en l'état. Un renvoi à la commission des finances serait envisageable. Quant à l'amendement des Verts, je suis désolée, nous n'en comprenons pas totalement le but, mais nous l'accepterons parce que c'est un moindre mal et qu'il va dans le sens de notre position anti-audit. Merci beaucoup, Monsieur le président.

Le président. Merci. Je crois qu'on a tout entendu, donc je passe la parole à M. Sami Kanaan pour conclure.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président; je ne serai pas long. J'ai déjà annoncé un certain nombre d'éléments tout à l'heure. Parlons du Muséum: je viens de dire qu'une expertise santé et sécurité sera initiée. De toute façon la décision est prise. Au-delà de ça, il ne faut pas de nouveau tomber dans des fantasmagories, Monsieur Haas. Pour l'histoire des coquillages, il y a eu un vol d'une collection de grande valeur, à la fois patrimoniale et économique. A la seconde même où on l'a su on a fait une enquête pénale – mais évidemment on n'en a pas fait la publicité, Monsieur Haas, et vos fameuses sources ne sont pas toujours au courant de tout. Cela a si bien marché qu'on a récupéré la collection et la personne a été pénalement condamnée. Je veux bien que ce soit la

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

mode des *fake news*, des faits alternatifs et de la théorie du complot; je ne dis pas qu'on ne fait jamais d'erreurs, Monsieur Haas, on en fait tous...

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur le magistrat.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Oui, vous avez raison, Monsieur le président. Vous transmettez à M. Haas. Dès qu'il y a une situation particulière, nous la prenons très au sérieux. Quand elle est de l'ordre du pénal nous avons recours à une instance pénale, lorsqu'il y a du disciplinaire nous prenons une mesure disciplinaire. Lorsqu'il s'agit simplement d'un malaise ou d'une situation de conflit ou de tension collective, autour par exemple d'une réforme en cours, ou d'autres facteurs, ou du management courant, nous prenons cela au sérieux.

M^{me} Uzma Khamis Vannini l'a d'ailleurs dit, les recommandations de la Cour des comptes, pour certaines, concernent spécifiquement la BGE, mais la plupart concernent par analogie ou explicitement l'ensemble du département de la culture et du sport; on est déjà en train de voir les mises en œuvre. Alors je ne vous cache pas que cela signifie davantage de contrôles, notamment, parce que, ma foi, on est dans une situation du contrôle. On fera ces contrôles; c'est du temps et des ressources, mais c'est de l'argent public, donc on le fera. Quant à la BGE je l'ai redit parce que visiblement ça n'a pas été entendu, l'expertise commandée par l'OCIRT va être faite prochainement. Il y a donc des opérations en cours qui vont dans le sens du projet de délibération.

Monsieur Gauthier, je précise juste qu'il faut relire vos références à la loi sur l'administration des communes. Votre première référence concerne la compétence générale du Conseil municipal de voter le statut du personnel, qui vous appartient, mais vous ne pouvez pas en déduire la compétence de voter un audit. Votre deuxième référence légale se réfère aux règlements de portée générale. Cela ne s'applique pas non plus à ce texte; je le dis plutôt pour vous rendre service et vous éviter une annulation par la Surveillance des communes.

De manière plus générale, au Conseil administratif, quasiment tous les mercredis nous abordons des situations difficiles dans l'administration. Nous les traitons; parfois elles sont médiatisées. M. Pagani vient de faire une réforme pas évidente de deux services qui est maintenant aboutie, mais effectivement il y a eu un certain nombre de tensions qu'il a fallu aborder ensemble – cinq ans de travail, me dit M. Pagani – réforme qui est d'ailleurs issue d'une recommandation de la Cour des comptes, au départ, si je me rappelle bien. M^{me} Alder doit gérer une situation assez complexe à la petite enfance, dont les prestations ont augmenté, contrairement aux effectifs du service. Je ne vais pas vous faire la liste de toutes les situations que nous traitons au quotidien. Comme je l'ai dit, nul n'est

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

à l'abri d'une erreur ou d'une insuffisance, mais nous prenons cette situation très au sérieux.

Là où nous devons nous améliorer, mais je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs, que je n'ai pas forcément la bonne réponse, c'est dans la prévention des risques psychosociaux. Nous sommes bons dans la prévention des accidents du travail, au sens plutôt mécanique, par exemple avec des machines, ou simplement des situations de travail qui peuvent générer des dégâts à la personne. Par contre, dans les risques psychosociaux, plus difficiles à qualifier et à quantifier, nous devons nous améliorer et ne pas être uniquement en mode réactif. Cependant, de nouveau, un audit général ne nous apporte aucune réponse sur une amélioration de la prévention des risques psychosociaux. A part tirer avec un canon sur l'ensemble des départements et agiter tout le monde, ça n'amène rien.

Puisqu'il y a une proposition de renvoi en commission des finances, l'avantage, je le reconnais, c'est que ça me permettrait, le cas échéant avec M^{me} Salerno pour les ressources humaines, parce qu'il y a une série de questions qui touchent l'ensemble de la politique des ressources humaines, de vous présenter de manière plus spécifique les outils existants, ceux qui doivent peut-être évoluer, qui impliquent peut-être des changements du Statut du personnel, potentiellement, à terme, et les autres enjeux de la politique des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de la sécurité. En ce qui me concerne, au nom du Conseil administratif, je n'ai aucun souci à renvoyer ce texte en commission, parce que, comme l'ont dit entre autres M. Schnebli ou M. Haas, ça permettrait aussi de cibler le cas échéant les interventions là où il faut et de ne pas venir doubler des expertises ou des audits qui sont déjà en cours.

Juste encore une parenthèse, puisque M. Gauthier semble beaucoup s'intéresser au Musée Rath. La programmation n'est pas encore définie, mais il n'est évidemment pas pensable de fermer le Musée Rath. Je suis obligé de répéter que vous êtes assez mal informé et de vous demander de vérifier mieux vos sources. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous saurais gré d'accepter ce renvoi en commission des finances – enfin, si vous acceptez le texte.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. Je vais donc faire voter le renvoi à la commission des finances, tel que demandé par Ensemble à gauche et par le magistrat, et suggéré par M. Haas; si vous le refusez, nous engagerons la discussion immédiate et là nous traiterons de l'amendement proposé, ainsi que le veut la procédure. Vous êtes d'accord, Monsieur Haas?

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Parfait!

Le président. Je sais que je serai contesté, mais je vais dire oui au renvoi à la commission des finances!

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-170 à la commission des finances recueille 36 oui et 36 non. Le président départage les voix en votant oui. Le renvoi du projet de délibération PRD-170 est accepté.

Le président. Je pense que la commission des finances est le lieu où on pourra étudier calmement cette problématique. Je passe au point suivant. (*Brouhaha. Cloche.*) Vous vous souvenez que nous avons voté une motion d'ordonnancement demandant que l'interpellation orale IO-281 de M^{me} Maria Pérez soit traitée ce soir. Je passe la parole à M^{me} Pérez.

6. Interpellation orale du 20 mars 2018 de M^{me} Maria Pérez: «La Gérance immobilière municipale pratique-t-elle vraiment la politique sociale qu'elle prétend mener?» (IO-281)¹.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président. En fait, je vais être extrêmement brève; je vais demander que l'interpellation soit renvoyée à la fois prochaine. J'aimerais juste prendre la parole pour souligner à quel point je trouve l'attitude de la magistrate irrespectueuse. M^{me} Salerno savait que cette interpellation aurait lieu et en fin de compte elle a préféré éviter de venir répondre, alors que la question est grave, puisqu'il y a des souffrances de locataires et des gens qui sont mis à la porte.

L'interpellation aura donc lieu la prochaine fois. Je regrette que M^{me} Salerno, qui préfère aller faire sa campagne et qui peut-être se croit déjà au Conseil d'Etat, ne daigne pas venir répondre au Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. Cette interpellation est donc reportée.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 6120. Motion d'ordonnancement, 6479.

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

7. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Sami Gashi, Patricia Richard, Simon Gaberell, Simon Brandt et Souheil Sayegh: «Accélérons la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs» (M-1272 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Le présent objet a été renvoyé à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance du 27 septembre 2017. Il a été étudié le 23 novembre 2017 conjointement à l'étude du 13^e PFI 2018-2029 sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séance ont été rédigées par M. Jorge Gajardo, que nous remercions de son travail.

Rappel de la motion

Considérant que:

- les investissements dans le domaine du sport représentent un pourcentage très réduit au plan financier d'investissement (entre 2 et 4% depuis au moins dix ans);
- le dernier centre sportif inauguré est le centre sportif de la Queue-d'Arve en 1993;
- le récent état des lieux mené sur les 24 centres sportifs de la Ville de Genève a montré un parc d'infrastructures vieillissantes et une occupation à saturation, alors que de nouveaux besoins sont émis par la population et les clubs;
- l'évolution démographique prévoit au moins 20 000 personnes (habitat-emploi) en ville de Genève à l'horizon 2030;
- dans les salles multisports les besoins des clubs sont couverts, mais elles sont à saturation avec peu de potentiel d'optimisation et l'offre de manifestations ne peut pas être augmentée;
- actuellement le manque d'une grande salle dédiée aux manifestations diminue l'offre d'entraînement;
- en matière de piscines, les besoins des clubs sont couverts, mais pas ceux des nageurs libres;
- on estime qu'il manque aujourd'hui 900 m² de bassins, et par rapport à la norme de l'Office fédéral du sport (OFSP) ainsi qu'aux autres cantons suisses, on compte peu de surface de natation extérieure par usager;

¹Développée, 2709. Motion d'ordonnancement, 6114.

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

- les patinoires actuelles fonctionnent à saturation. D'après la norme OFSPO (une patinoire pour 25 000 habitants), il manque six patinoires (à pondérer avec les stations de ski, les patinoires saisonnières, etc.);
- le Genève-Servette Hockey Club a besoin d'un équipement adapté aux exigences LNA / modèle économique du club;
- pour les terrains extérieurs, l'offre de terrains naturels est occupée à quasi-saturation, soit treize heures par semaine alors que, selon la norme OFSPO, douze à dix-huit heures sont préconisées. Par contre, les terrains synthétiques sont sous-utilisés, notamment faute de vestiaires suffisants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030;
- de refléter dans le treizième plan financier d'investissement (2018-2029) et suivants la mise en œuvre prévue de cette planification,
- de poursuivre ses discussions et sa collaboration avec les autres villes et communes genevoises afin de trouver des moyens de financement partagés permettant le développement de l'offre en matière de politique sportive.

Séance du 23 novembre 2017

Audition de M. Sami Kanaan, magistrat chargé du département de la culture et du sport (DCS), de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du DCS, et de M^{me} Sybille Bonvin, directrice du Service des sports

Note de la rapporteuse: les questions posées par les commissaires sont relatées dans le rapport D-39 A.

Il est à noter que, de manière générale, cette motion est partie du constat que la Ville de Genève avait eu tendance ces dernières années à privilégier la restauration des infrastructures culturelles au détriment des installations sportives. Tout au long de l'examen des projets listés au 13^e plan financier d'investissement (PFI), il a été mis l'accent sur la nécessité de ne plus renvoyer les objets mentionnés dans les invites de la motion M-1272 aux calendes grecques mais d'établir une stratégie concrète de réalisation, en particulier en développant les partenariats (intercommunaux, intercités, privés/publics, etc.). Il s'agit principalement de grands travaux de construction qui nécessitent de grands moyens, tout en ne négligeant pas de nombreuses infrastructures existantes qui ont un besoin urgent de restauration.

Après discussion, il est apparu judicieux de condenser les invites de la motion M-1272 en un amendement général, selon le texte ci-dessous, et de le proposer comme recommandation à l'objet D-39.

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

Amendement général

Il est demandé au Conseil administratif «d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs, moyennant des contacts avec les communes, l'Association des communes genevoises et d'autres partenaires potentiel-le-s».

Mis aux voix, cet amendement général est accepté à l'unanimité et proposé au titre de recommandation à l'objet D-39.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs, moyennant des contacts avec les communes, l'Association des communes genevoises et d'autres partenaires potentiel-le-s.

M. Pierre de Bocard, président de la commission des sports (LR). Nous avons débattu en commission et je pense qu'il y a une unanimité autour du développement des infrastructures sportives. Après, il y aura un débat, je pense, sur le budget qu'il faut y consacrer et comment réaliser tout cela.

En tant que président de la commission des sports, je fais en tout cas le vœu pieux de tout faire, avec tous mes commissaires, pour promouvoir un développement maximal des infrastructures sportives. On a déjà voté quelques projets à la Queue-d'Arve qui vont dans le bon sens; il y aura aussi le Bout-du-Monde. Je pense qu'on pourra avoir encore une autre discussion pour voir ce qu'on peut faire de plus, et j'espère que M. le conseiller administratif Kanaan nous en dira plus, à tous, à ce sujet.

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse (LR). Cette motion qui demande d'accélérer la réalisation des installations sportives nous concerne, parce que nous pensons qu'un esprit sain dans un corps sain c'est vraiment notre défi, notre porte-flambeau. (*Brouhaha, cloche.*) Nous pensons également que nous ne devons pas opposer la culture au sport. Tout ce que nous faisons bien et très bien dans la culture doit pouvoir également être fait bien et très bien dans le sport. Dans ce sens, nous, l'ensemble de ce Conseil municipal, invitons le département à favoriser l'accélération de la réalisation des infrastructures qui permettent d'avoir une jeunesse saine – pas seulement une jeunesse; une population saine dans un corps sain.

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

Premier débat

M. Emmanuel Deonna (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il existe une variété d'équipements sportifs qui demandent un engagement fort de la part de la collectivité. M. de Boccard a évoqué quelques projets qui nous ont été présentés. M. Kanaan évoquera certainement les lignes principales de ces investissements massifs pour le sport à Genève. Le département a effectué une étude des besoins très précise, de longue haleine, qu'il est venu nous présenter à plusieurs reprises en commission.

Le Parti socialiste veut donner un signal fort en faveur des équipements sportifs et aussi rappeler quelques principes auxquels il est attaché en matière de pratique sportive. Premièrement, il y a la question de l'accessibilité; les équipements sportifs doivent bénéficier à toutes les couches de la population, en particulier aux personnes en situation de handicap. Le Parti socialiste est très soucieux de garantir l'équité dans l'accès aux équipements sportifs entre les différents quartiers de la ville.

Récemment, une étude ambitieuse, de longue haleine, a été présentée en commission des sports. Elle portait sur l'inégalité d'accès aux pratiques sportives entre les genres. Cette étude très minutieuse est issue d'un travail conjoint entre les départements de M^{me} Salerno, de M. Kanaan et de M^{me} Alder. Nous espérons que le plan d'action issu de cette étude permettra de commencer à corriger les discriminations à l'égard des femmes dans la pratique sportive.

Il faut rappeler qu'à l'heure actuelle 74% des subventions accordées par la Ville le sont à des clubs et des associations exclusivement masculins. Enfin, le sport est un vecteur d'intégration formidable entre les générations et entre les communautés de différentes origines. Nous veillerons donc à ce que les équipements pour lesquels la collectivité investit massivement profitent également aux personnes âgées et aux personnes migrantes, réfugiées ou sans statut légal.

M. Pascal Altenbach (UDC). On l'a dit, l'activité physique régulière est indispensable pour conserver son corps en bonne santé. Les travailleurs et les retraités manquent d'activité physique. La demande en la matière est de plus en plus grande, par la conjonction de deux facteurs principaux: une croissance démographique en ville très importante – on prévoit plus de 20 000 personnes d'ici à 2030 – et un manque flagrant d'investissements en matière d'équipements sportifs.

De plus, on sait déjà que les usagers, notamment ceux des piscines de la Ville, proviennent des communes environnantes. La pratique libre, c'est-à-dire individuelle, n'est pas avantagée, alors qu'elle se développe fortement. L'accès aux salles de sport logées dans les écoles est difficile.

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

Si l'offre de terrains extérieurs est suffisante pour les activités scolaires et pour les clubs, elle est réduite pour la pratique libre, on l'a dit. Les bâtiments sont très vétustes et nécessitent des améliorations. Il faut aussi augmenter le nombre des salles de sport. Par ailleurs, la Ville s'aperçoit qu'il lui manque une salle dédiée à l'organisation d'événements sportifs, c'est-à-dire d'une capacité de 4000 places.

Il y a peu de courts de tennis, également pour la pratique libre. Les besoins sont donc urgents. Le constat est clair, les installations sportives sont saturées, inappropriées, et dissuadent les personnes de pratiquer un sport.

Certains nouveaux quartiers sont dépourvus d'infrastructures sportives, alors que ces dernières auraient dû être développées en même temps.

Pourquoi cette situation déplorable? Parce que les ressources en impôts sont attribuées principalement à une culture politisée, une culture avec des productions qui n'attirent pas le grand public, et tout cela aux dépens de quoi? Du sport. Il faut donc une répartition équitable des ressources entre la culture et le sport, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Il faut rattraper le temps perdu et accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification en relation avec d'autres communes. Tous les commissaires ont été convaincus et ont voté pour le projet de motion amendée. Le groupe de l'Union démocratique du centre votera donc pour ce projet.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Le groupe d'Ensemble à gauche salue l'engouement de la population pour le sport à Genève. Il est clair que nous avons voté l'urgence pour ce rapport, même s'il y a des objets qui sont un peu plus urgents. Effectivement, la problématique que pose cette motion est celle des salles et des centres sportifs qui doivent être rénovés. Des projets sont en cours; d'autres doivent être restructurés ou agrandis. L'engouement pour le sport amène plusieurs clubs sportifs et associations à demander plus de surfaces, que ce soit, on l'a vu récemment, pour le tennis, le squash, le tir à l'arc, les piscines, malgré le fait que nous ayons beaucoup de piscines sur le territoire genevois; je passe sur d'autres sports que j'ai sans doute oubliés.

Ce que je relève et ce que souhaiterait rappeler mon groupe, c'est que les centres de la Ville de Genève sont utilisés non seulement par les habitants de la ville de Genève, mais aussi par tous les habitants du canton. Nous souhaitons donc qu'à l'avenir il y ait plus de concertation et de participation. On sait qu'il y a déjà des discussions, mais nous souhaitons aussi plus de collaboration avec les autres communes du canton. On l'a vu par exemple avec les piscines, qui sont extrêmement utilisées. Vous n'êtes pas sans savoir que la piscine des Vernets, qui

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

est la plus grande piscine de la Ville de Genève, est le deuxième bassin de 50 m de Suisse qui peut accueillir des compétitions sportives.

Or, comme dit d'ailleurs dans le présent rapport, quand la priorité est donnée aux clubs plus qu'aux usagers, soit quand il y a des compétitions sportives, ce qui arrive quand même tout le long de l'année, la piscine est fermée pour les usagers. Bien sûr, Varembe peut subvenir aux besoins des nageurs. Toutefois, comme ces deux piscines de la Ville attirent non seulement tous les habitants du canton, mais également ceux de France voisine, ce serait chouette qu'il y ait plus de participation financière de la part les communes.

J'aimerais aussi rappeler que nous avons déposé la motion M-1332, «Promouvoir les pratiques sportives des femmes», qui est au point 211 de l'ordre du jour. Si on vote ce rapport en urgence, je ne peux m'empêcher de considérer que cette motion est également urgente. Comme vous le savez, l'enquête qui a été menée en ville de Genève sur les pratiques sportives des femmes a relevé que 74% des subventions données aux associations et aux clubs sportifs sont utilisées par des hommes. Si on veut accélérer la réalisation de projets et développer le sport, ça ne sera pas sans tenir compte de la question du genre et de l'égalité. Je vous enjoins donc bien sûr de voter ce rapport.

M. Antoine Maulini (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, comme vous l'avez entendu, les infrastructures sportives de la Ville de Genève sont pour la plupart vieillissantes et en totale saturation. La demande de la population des clubs sportifs est réelle. Il y a un manque de piscines; il faudrait construire environ 900 mètres carrés de bassins supplémentaires pour répondre aux besoins de la population. Il y a aussi un manque de patinoires qui fonctionnent en saturation. Les terrains de tennis, de volley et extérieurs sont dans la même situation. Lorsque vous vous rendez dans des centres sportifs pour vous entraîner, il n'est pas rare que vous assistiez à des situations de tension entre les usagers, car ils ne peuvent pas s'entraîner à l'heure qu'ils voudraient le temps qu'ils voudraient ou, tout simplement, ils ne peuvent pas s'entraîner.

Il est donc important d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs, tout en continuant et en poursuivant évidemment les échanges et collaborations avec les différentes communes et villes genevoises pour trouver des moyens de financement partagé afin de permettre le développement de ces centres sportifs. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il existe déjà en ville de Genève plus de 25 centres sportifs, dont le dernier a été inauguré il y a plus de vingt-cinq ans; ces centres méritent une attention et, pour la plupart, des réparations. Pour toutes ces raisons, les Verts proposent donc de voter en faveur de cette motion.

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

M. Pierre de Boccard (LR). Je vois toutes les infrastructures, tout ce qu'on a vu en tout cas en commission des sports, qui va de l'avant, comme je l'avais dit la Queue-d'Arve, le Bout-du-Monde qui va arriver, d'avoir enfin à Genève une infrastructure multisports qui nous permet vraiment de voir l'avenir, parce que la Queue-d'Arve c'est un peu, voilà, on fait petit bout par petit bout, on essaie de revoir les choses, mais en tout cas par rapport à ça ça va de l'avant.

Par rapport aux piscines, ce qui a été dit par M^{me} Arlotti est très intéressant. On nous dit toujours qu'il y a un manque de piscines, mais il n'y a pas vraiment de projet. Dire aux gens, qui travaillent surtout en ville de Genève, de prendre le tram et d'aller à Meyrin pour utiliser la piscine olympique quand c'est fermé aux Vernets, pour moi ça ne va pas, et je pense qu'il y a un investissement à faire. Moi, j'ai toujours pensé que Genève-Plage était un endroit fantastique. Ce lieu est en train d'être refait et, je vous l'ai déjà dit, je suis sûr qu'on pourrait un jour couvrir les besoins pendant la mauvaise saison grâce à ce dernier; j'aimerais bien qu'on discute à nouveau de cette idée.

Par rapport à la pratique urbaine, on voit qu'il y a un gros problème de structure en hiver pour le skateboard et le roller. Dans notre ordre du jour figure le rapport M-1091 A sur une motion du Mouvement citoyens genevois qui traite de la question. Il faudrait vraiment aller de l'avant dans ce domaine et trouver un espace pour que ces usagers et ces jeunes puissent pratiquer, que ce soit des femmes ou des hommes, parce qu'on voit que la pratique féminine en extérieur a beaucoup augmenté dans ces sports.

Par rapport à la patinoire aussi il faut agir. A la patinoire des Vernets, on voit qu'on rabiboche, on fait quelques trucs par-ci par-là, mais on n'y arrive pas. Il s'agit de promouvoir de véritables infrastructures, d'avoir une patinoire qui puisse mener une fois Genève Servette à être champions de ligue nationale A et où les jeunes puissent vraiment pratiquer dans un espace approprié.

Par rapport à la pratique du sport libre, en extérieur (*brouhaha, cloche*), je pense qu'on a vraiment quelque chose à faire et qu'on n'en fait pas assez. Il y a par exemple une structure qui a été réalisée, vous l'avez dit, au Bout-du-Monde, autour de la piste d'athlétisme, pour pouvoir faire de la musculation sans avoir à payer un club de sport, un fitness, et je pense que dans ce sens on pourrait vraiment développer quelque chose pour le sport urbain en extérieur, que ce soit dans la course ou dans tout autre sport libre.

C'est en tout cas un vœu pieux de ma part de continuer dans ce sens et d'améliorer vraiment l'accès au sport, pas seulement dans les grandes structures qu'on va faire, mais dans tout le sport en général, également pour les gens qui n'ont pas envie d'aller dans des clubs ni d'être dans une structure qui soit obligée de faire partie d'un club.

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

M. Souheil Sayegh (DC). Chers collègues, en écoutant les débats, j'ai perdu le sens de la motion: «Accélérons la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs». Je comprends l'argument de l'esprit sain dans le corps sain et je le valide. C'est une des choses que j'ai pu entendre. J'en ai même fait mon métier; tous les jours, je recommande à la population de s'activer et, finalement, elle ne s'en porte pas plus mal. Ce que je lis, d'«accélérer cette réalisation», le Parti démocrate-chrétien, naturellement, le souhaite de tout son cœur, et il est derrière le magistrat actuellement en charge du département, pour l'aider, le soutenir, l'encourager et le conseiller, si parfois il le demande, dans cette réalisation.

Puis, après on est partis sur des propos électoralistes, alors je vais les faire miens. Le Parti démocrate-chrétien encourage naturellement la mixité dans la pratique des activités sportives. Il encourage le sport pour tous, aussi pour les personnes en situation de handicap. Les élections approchent et ça fait partie de notre campagne et de notre politique à développer prochainement au niveau du canton. Nous sommes pour l'accès au sport pour tous. Nous voulons favoriser la pratique de l'activité sportive de 7 à 97 ans, apporter des améliorations aux installations sportives de concert avec les associations sportives, les convoquer à la table pour discuter avec elles de ce qu'elles souhaitent voir appliquer et discuter aussi avec les fédérations sportives pour que les installations sportives correspondent aux normes en vigueur dans le sport. C'est dans ce sens que, au nom du Parti démocrate-chrétien, je souhaite valider et soutenir cette motion, qui a tout son sens pour accélérer les démarches de réalisation des installations sportives.

M^{me} Albane Schlechten (S). J'interviendrai rapidement, parce que j'ai entendu l'argument de l'opposition des besoins entre le sport et la culture; je crois que c'était de la part d'un collègue de l'Union démocratique du centre – vous transmettez, Monsieur le président. Je tiens à saluer d'une part l'état d'esprit de cette motion, qui est une motion fédératrice, unanime, de la commission des sports, dont la rapporteuse est également une actrice culturelle et une musicienne. A la commission des sports il y a aussi des gens de la culture. On peut donc aussi être ouvertes et ouverts d'esprit et favoriser le sport autant que la culture et, en cela, je n'aimerais pas qu'on oppose les besoins. C'est un message positif pour le sport, mais on n'enlève rien à la culture; ce n'est pas l'objet de cette motion.

Le président. Merci. La parole est à M^{me} Ariane Arlotti.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Je renonce, Monsieur le président.

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Evidemment, le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette motion et incitera le magistrat à favoriser la rapidité de la création d'investissements dans le domaine du sport. On peut remarquer depuis plusieurs législatures que nous avons la chance, pour une fois, d'avoir un magistrat qui s'intéresse un petit peu au sport. Ce n'est pas pour dénigrer les autres, ni pour lui lancer des fleurs, mais pendant des dizaines d'années rien n'a été fait, ni au niveau des investissements, dans le domaine des infrastructures, ni au niveau de la création de grands centres sportifs.

A l'heure actuelle, je pense le plus gros projet qu'on a qui sera bientôt chiffré, c'est celui du Bout-du-Monde. A la Ville de Genève, je pense qu'on fait une politique cantonale; on a une politique cantonale dans le domaine du sport. La majeure partie des clubs reçoivent des subventions au niveau cantonal en passant par la Ville de Genève, directement, alors que, je pense, l'investissement devrait venir du Canton, en vertu de la loi sur la répartition des tâches (LRT). Malheureusement le Canton ne fait pratiquement rien au niveau sportif.

Je vais m'adresser non pas à M. Kanaan mais aux autres magistrats: il y a des choix, il y a des priorités d'investissement, dans divers secteurs de la Ville de Genève, mais je pense que le sport a toujours été un peu laissé à l'abandon. Peut-être que le magistrat n'a pas réussi à faire passer en force les projets qui ont été soutenus à l'unanimité de ce plénum et de diverses motions depuis de nombreuses années. Je pense que maintenant non seulement M. Kanaan mais aussi les autres magistrats en poste se sont rendu compte que le sport était quelque chose de très important, pour l'intégration, pour les jeunes, pour la santé. On devrait vraiment investir dans ce domaine et voter les propositions que le magistrat nous soumettra bientôt pour la création de nouveaux centres sportifs.

Je tenais à préciser une dernière chose. On vient de relever l'argument de mettre en opposition la culture et le sport. Non! Ce sont deux secteurs complètement différents. Effectivement, le sport est le parent pauvre au niveau du magistrat; je crois qu'il représente 20% des sommes totales du département de la culture et du sport. Pour une fois que ce plénum est unanime, on pourrait peut-être investir et augmenter les budgets au niveau sportif. C'est une proposition que je fais, mais évidemment on verra bien au budget, alors que ce n'est pas franchement la position de certains.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste.

M. Pascal Holenweg (S). Voulez-vous dire, Monsieur le président, que je serai le dernier à intervenir, avant le magistrat?

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

Le président. Il y aura M. Pierre de Boccard et ensuite M. Sami Kanaan.

M. Pascal Holenweg. Bon, c'est parfait. Je suis heureux d'intervenir avant M. Pierre de Boccard et avant M. Kanaan. Je veux juste apporter deux précisions à M. Haas, qui vient de nous dire que rien n'avait été fait dans le sport jusqu'à présent. Il ne faut pas exagérer, tout de même! On a quand même réussi à détruire le stade des Charmilles et à construire à la Praille un gros machin dont personne ne sait à quoi il sert précisément, mais qui a coûté très cher. Un effort a bien été fait pour le sport, auquel les habitants se sont d'ailleurs opposés à participer financièrement, mais on ne peut pas dire qu'aucun effort n'a été fait. Des efforts ont été faits; ils ne servent pas à grand-chose, ils servent à produire des grandes installations qui ne servent pas à grand-chose, mais l'effort il était là, donc il faut le saluer. Surtout quand c'est de l'art pour l'art.

Deuxième précision à M. Haas qui a félicité le magistrat en charge – il faut toujours féliciter Sami Kanaan, quelle que soit la raison pour laquelle on le félicite. Il faut relever aussi que c'est le premier à être à la fois responsable du sport et de la culture et qu'auparavant le sport était de la responsabilité du magistrat en charge de la police, des pompiers et de la Voirie. En effet, un effort est fait, non pas pour opposer le sport à la culture, mais pour essayer de les faire gérer conjointement par la même magistrature. C'était les deux seules précisions que je voulais donner avant de m'associer – ou non – à l'enthousiasme général pour les infrastructures sportives.

M. Pierre de Boccard (LR). J'aime beaucoup entendre M. Holenweg, mais j'aimerais bien qu'en tant que commissaire titulaire au sport il vienne à la commission! (*Remarque de M. Pascal Holenweg. Rires.*) Il y a un moment qu'on discute sport, qu'on reçoit le magistrat...

Le président. On se calme, s'il vous plaît.

M. Pierre de Boccard. On reçoit un peu tout le monde, mais s'il veut parler sport, qu'il vienne à la commission en tant que commissaire titulaire, parce qu'on aimerait bien le voir. D'autre part, M. Tornare s'est occupé du sport, je crois. Si vous voulez venir, il n'y a aucun problème. (*Remarques.*)

Le président. Monsieur Holenweg, on se calme... La parole est à M. Sami Kanaan.

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. J'aimerais tout d'abord remercier ce Conseil municipal pour son soutien fort et unanime aux ambitions sportives de la Ville et à l'action que je mène. D'ailleurs, ça me fait plaisir: hier on m'a remercié abondamment pour la réforme du Fonds municipal d'art contemporain, unanimement. Là on va soutenir abondamment et unanimement la politique sportive. Ça permet de bien emballer la petite parenthèse de l'audit d'avant.

Le sport est une politique publique communale. Dans ce canton, ce sont les communes qui portent l'effort et, parmi les communes, très largement mais pas exclusivement, la Ville de Genève. Il est vrai que le sport était le parent pauvre des investissements pendant pas mal d'années. Les investissements, c'est comme un paquebot qu'on ne peut pas accélérer en deux jours. D'ailleurs, quand on parle aujourd'hui des investissements culturels qui ont été faits, ceux-ci ont mis dix ans à être mis en route, en l'occurrence par mon prédécesseur principalement. On s'est mis au travail dès 2011, avec un plan directeur de politique sportive qui mentionne les investissements dans les infrastructures comme un des axes majeurs, et ensuite on a travaillé sur la liste des besoins.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, je crois qu'aucune politique publique de cette Ville n'a été autant documentée ces dernières années en termes de besoins, de diagnostics, de concertation avec les usagers que la politique sportive. En effet, il fallait notamment comprendre dans quel sport il faut développer les infrastructures et de quelle manière. La pratique sportive a augmenté dans ce canton et on s'en réjouit. Elle s'est diversifiée; les attentes des gens ont évolué. Je sais que vous en êtes convaincus. Ça a permis d'élaborer le plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 publié en juin dernier. Celui-ci est extrêmement complexe, Mesdames et Messieurs, parce qu'un des objectifs est d'éviter de fermer trop longtemps un centre pendant qu'on le rénove ou qu'on le transforme. Toute une série de rocade se sont donc mises en place.

Je prends l'exemple des piscines. M. de Boccard se plaignait qu'il n'y ait pas de projet. Déjà, il y a le projet des Eaux-Vives, avec une piscine de 25 mètres, mais j'ai aussi une bonne nouvelle, Monsieur de Boccard: j'ai pris un risque, parce que nous, les magistrats, nous sommes là aussi pour prendre des risques; j'ai appuyé une demande de mon collègue de Lancy auprès de son Conseil municipal de soutenir directement et financièrement le passage à l'exploitation annuelle de la piscine de Marignac. Vous y êtes peut-être déjà allés; c'est dans un quartier en pleine extension, le Praille-Acacias-Vernets. Ça soulagera les Vernets si ça se fait.

J'espère que le Conseil municipal de la Ville de Lancy soutiendra ce projet en séance plénière. L'idée n'est pas tellement de bronzer, évidemment, en hiver... La piscine restera en plein air mais elle sera chauffée. Les vestiaires seront fermés. Ça permettra d'aller faire des longueurs, que ça soit à titre individuel ou

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

en club, à la piscine de Marignac. (*Remarque.*) Non, non, justement pas, pour le public! J'ai conditionné mon soutien à ce que ce soit aussi pour le public, parce que c'est ça l'idée, et les clubs, potentiellement, ça peut dégager aussi des créneaux aux Vernets. Ça, c'est l'exemple des piscines.

Quant à Genève-Plage, Monsieur de Boccard, il se trouve que, historiquement, c'est le Canton qui le gère. Dans le cadre de la LRT, ils ont proposé à Coligny de s'en charger – parce que c'est sur le territoire de Coligny, si jamais, ce n'est pas chez nous. Il semblerait que le Conseil administratif de Coligny soit intéressé et pas le Conseil municipal, donc on verra. (*Brouhaha. Cloche.*) Par contre, on est au bord du lac, donc vous ne pouvez pas construire des bâtiments supplémentaires. Cependant, toute opportunité est bonne à prendre, je vous le confirme.

Parmi les projets qui vont vous arriver les prochaines années, il y a un projet dont je rêve qu'il soit voté – je ne suis pas sûr qu'il ait été voté –, c'est la salle polyvalente de la Queue-d'Arve. Monsieur de Boccard, je vous remercie pour votre engagement très actif à la commission des sports pour faire avancer les projets; vous aviez des doutes sur les honoraires d'architecte, je crois, mais, je vous en prie, votez cet objet, s'il vous plaît! Ça permettrait d'accueillir la coupe de basket dans de nettement meilleures conditions que ce ne sera le cas ce printemps, par exemple, si on arrivait à réaliser ce projet.

Il y a le centre sportif de la gare des Eaux-Vives qui sera créé, avec une piscine de 25 mètres, une salle polyvalente, un mur de grimpe; il y a l'extension du centre sportif du Bois-des-Frères à la route de Vernier 115 pour les sports de raquette, le squash, le tennis de table et la Maison des sports de la rive droite; il y a le stade de Frontenex, un objet de patrimoine, que j'espère pouvoir enfin rénover; la salle polyvalente de la Queue-d'Arve je l'ai citée..., il y a un certain nombre d'autres projets, je ne vais pas vous faire toute la liste, ce serait trop long.

Il existe aussi d'autres enjeux, et là je donne raison à M^{me} Arlotti. Il ne s'agit pas tellement des infrastructures, mais de la politique sportive au sens qu'elle s'adresse à tous les publics, en tenant compte de la question du genre. Le plan d'action a réellement été validé par le Conseil administratif avec mes collègues Esther Alder et Sandrine Salerno. Il y a la question de l'accueil des nouveaux arrivants à Genève, quel que soit leur statut, des migrants, des jeunes, des personnes avec un handicap. Il s'agit aussi de renforcer l'offre dans le sport pour les seniors ainsi que de la dimension des familles. Nous sommes vraiment attentifs à tous ces aspects.

J'aimerais remercier la commission des sports, qui est très assidue. Monsieur Haas, sur ce sujet-là, pas sur d'autres, on est tout à fait en phase, alors merci. J'aimerais encore faire une remarque: il n'y a pas d'opposition entre la culture

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

et le sport, Mesdames et Messieurs. Je crois que c'est M. Altenbach qui disait que la politique culturelle ne produit des choses que pour un public inexistant ou presque... Monsieur Altenbach, allez voir un peu ce qui se passe dans les scènes des festivals. On vient de terminer le Festival international et forum sur les droits humains; les gens faisaient la queue dehors pour accéder aux différents débats et cinémas. C'est la même chose à Antigal. C'est la même chose au festival Tous Ecrans qui est maintenant le Geneva International Film Festival. Heureusement, l'offre culturelle s'adresse à un public très large. Les chiffres de fréquentation du Muséum ont explosé, l'Ariana cartonne, le MEG cartonne, les bibliothèques sont pleines à craquer; on a plutôt un problème de capacité. Je vous rassure donc, Monsieur Altenbach, heureusement d'ailleurs, l'offre culturelle que nous proposons est très appréciée du public.

Je vous remercie d'ores et déjà d'un soutien clair, net et franc à ce texte.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. Je vais donc faire voter la motion amendée par la commission. J'ai déjà sonné, je crois que tout le monde est là... on y va. Merci, Monsieur Pagani, d'autoriser les gens à aller voter! (*Rires.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (66 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030;
- de refléter dans le treizième plan financier d'investissement (2018-2029) et suivants la mise en œuvre prévue de cette planification,
- de poursuivre ses discussions et sa collaboration avec les autres villes et communes genevoises afin de trouver des moyens de financement partagés permettant le développement de l'offre en matière de politique sportive.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Questions orales.

Le président. Mesdames et Messieurs, M. Pagani étant plus à l'aise au micro que dans une salle, je vais exceptionnellement lui laisser faire les réponses aux questions qui lui avaient été posées, mais je tiens à vous dire que c'est vraiment exceptionnel, parce que vous étiez censé pouvoir répondre à 20 h 30, Monsieur Pagani, mais vous n'étiez pas là, donc allez-y maintenant.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le président j'aimerais vous dire que ces temps je suis un peu bousculé; on se demande pourquoi...

Le président. Ce n'est pas moi qui vous bouscule, Monsieur.

M. Rémy Pagani, maire. Et puis je n'avais pas mangé aujourd'hui, donc je me suis permis de prendre un petit sandwich... Ça vous a dérangé; je vous prie de m'en excuser.

Le président. Répondez aux questions, ne nous racontez pas votre vie, bon sang!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, on m'a demandé pourquoi la promenade du Pin était en zone 20 km/h alors que toutes les zones piétonnes sont à 30 km/h. Ma réponse va dans le sens de ce que j'avais répondu au conseiller municipal qui m'a interpellé – je ne sais pas s'il est dans la salle. La réponse est donc la suivante: un arrêté du 21 décembre 1998 a classé la promenade du Pin comme rue résidentielle dans le périmètre de la Vieille-Ville, premièrement. Le 28 septembre 2001, avec l'édiction de l'ordonnance sur la zone 30 km/h et les zones de rencontre, la promenade du Pin est devenue zone de rencontre. Les zones 30 km/h réalisées depuis sont venues en accroche sur le périmètre de la Vieille-Ville. Voilà la réponse, Mesdames et Messieurs, Monsieur le président; je vous remercie d'avoir fait droit à ma demande de la communiquer.

Le président. Merci, Monsieur. Monsieur Sami Kanaan...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'en profite pour donner des réponses à des questions qui ont été posées hier; merci, Monsieur le président, de votre clémence. M. Burri s'inquiétait de la dangerosité éventuelle des relais de téléphonie mobile et a posé la question des balises installées récemment au centre sportif du Bout-du-Monde pour faciliter la vie des coureurs. Je vous rassure, Monsieur Burri, ce n'est pas du GSM, c'est du Bluetooth, qui est considéré comme totalement inoffensif et qui est d'ailleurs extrêmement apprécié par les coureurs et les coureuses. Nous avons reçu un très bon retour sur les premières utilisations. C'est une version moderne et tout à fait sans danger d'une ville intelligente, «smart city».

Concernant la question de M. Zogg, sur le tourniquet de Varembe, je dois dire que je comprends votre agacement, Monsieur Zogg. Je le partage. La réparation a été tentée et ratée; ils reviennent pour réparer. Comme je l'ai dit, de toute façon, ce contrat et ce système doivent être changés. Effectivement on a un problème, je vous le concède; on essaie de le régler.

Dernière réponse, aussi dans le sport, à M. Nargi: tout ce qui se passe sur les terrains est du ressort de l'Association cantonale genevoise de football (ACGF). On est informés, mais c'est l'ACGF qui s'occupe de la gestion du sport sur les terrains et des sanctions éventuelles. Je suis intervenu une ou deux fois quand j'ai estimé que ça dépassait les bornes, notamment s'il y a des bagarres physiques avec des blessures. Là, je prends des sanctions en plus de celles de l'ACGF. C'est heureusement très rare; je l'ai fait deux fois jusqu'à maintenant, mais j'ai informé les clubs que je ne tolérais évidemment pas que des gens finissent à l'hôpital. Comme je l'ai dit, c'est heureusement très rare.

En revanche, nous suivons la situation économique des clubs, parce qu'ils font un travail important sur le plan des juniors et du sport vétérans, notamment. Nous suivons de très près les problèmes d'Urania Genève Sport (UGS), mais il y a par exemple aussi des soucis à Varembe, entre l'Interstar et le CS Olympic. Nous suivons cela de très près. Nous essayons de faire des médiations là où c'est pertinent. Nous essayons de soutenir les clubs, par des subventions, mais parfois ce n'est pas évident. La situation de l'UGS, en tout cas, m'inquiète à long terme.

Voilà, j'espère que j'ai répondu à vos questions; merci, Monsieur le président.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la résolution suivante:

- R-223, de *M^{mes}* et *MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer* et *Gazi Sahin*: «La Gérance immobilière municipale mène-t-elle vraiment une politique sociale?».

10. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations orales suivantes:

- IO-282, de *M. Thomas Zogg*: «Est-ce que le maire de Genève, M. Rémy Pagani, se moque des lois?»;
- IO-283, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Est-ce que M. Rémy Pagani se préoccupe des personnes à mobilité réduite?».

11. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-495, de *M^{me} Laurence Corpataux*: «Mesures de lutte de la Ville de Genève contre le harcèlement sexuel au travail»;
- QE-496, de *M. Simon Brandt*: «Voyages officiels ou tourisme officieux? (bis)»;
- QE-497, de *M. Ulrich Jotterand*: «Déneigement en ville de Genève, quelle évaluation?».

Le président. Nous avons traité six urgences ce soir. Je vous remercie de votre assiduité et je vous donne rendez-vous à notre prochaine séance.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6510
2. Communications du Conseil administratif	6510
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6510
4.a) Motion du 20 mars 2018 de M ^{mes} et MM. Patricia Richard, Helena Rigotti, Sophie Courvoisier, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Amar Madani: «Stop aux taxes à répétition et à la mort lente des TPE et TPI» (M-1346)	6511
4.b) Projet de délibération du 20 mars 2018 de M ^{mes} et M. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des levées de déchets urbains cohérentes, réalistes et réfléchies» (PRD-172)	6512
4.c) Motion du 20 mars 2018 de M ^{mes} et M. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des levées de déchets urbains cohérentes, réalistes et réfléchies» (M-1347)	6514
5. Projet de délibération du 6 mars 2018 de M ^{me} et MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Patricia Richard: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département municipal de la culture et du sport: un audit des RH fait par une entreprise indépendante est devenu indispensable» (PRD-170)	6533
6. Interpellation orale du 20 mars 2018 de M ^{me} Maria Pérez: «La Gérance immobilière municipale pratique-t-elle vraiment la politique sociale qu'elle prétend mener?» (IO-281)	6553
7. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 8 février 2017 de M ^{mes} et MM. Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Sami Gashi, Patricia Richard, Simon Gaberell, Simon Brandt et Souheil Sayegh: «Accélérons la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs» (M-1272 A)	6554

8. Questions orales	6567
9. Propositions des conseillers municipaux	6569
10. Interpellations	6569
11. Questions écrites	6569

Le mémorialiste:
Ramzi Touma